

Historique des demandes d'enquêtes

Depuis les événements du printemps, de nombreuses personnes et organisations ont interpellé le gouvernement pour demander une enquête publique et indépendante sur la répression survenue durant la grève étudiante. Voici une liste non-exhaustive de ces demandes qui, jusqu'à maintenant, sont restées sans réponse :

9 mai	Le PQ et Québec solidaire réclament une enquête indépendante sur les événements de Victoriaville.	p.2
Mai	Amnistie internationale et la Ligue des droits et libertés demandent une enquête publique.	
7 juin	Amir Khadir dépose à l'Assemblée Nationale une pétition sur le sujet. La pétition initiée par la Ligue des droits et libertés comporte plus de 11 000 noms.	
16 juin	OM99%Media publie une lettre sur la brutalité policière et les médias.	p.5
17 sept.	Amnistie international écrit à Madame Marois pour lui demander une enquête publique.	
19 sept.	Plus de 130 (maintenant plus de 180) professeurs et chargés de cours de diverses universités signent une lettre collective demandant une commission d'enquête.	p.10
20 sept.	Le SPUQ adopte une résolution demandant une enquête publique.	p.16
22 sept.	Québec solidaire exprime une demande d'enquête.	p.18
27 sept.	La Ligue des droits et libertés lance un appel aux témoignages sur la répression et réitère sa demande.	p.20
28 sept.	Francis Dupuis-Déri publie une lettre dans <i>La Presse</i> .	p.22
1 ^{er} oct.	Têtes blanches, carré rouge formule une demande d'enquête dans une lettre à Madame Marois.	p.24
2 oct.	99%[Québec] diffuse une vidéo pour exiger une commission d'enquête: http://www.youtube.com/watch?v=zJVmgSs9BNE&feature=plcp	
3 oct.	Une pétition sur le site AVAAZ.org est lancée et recueillera plus de 5 000 signatures.	p.28
3 oct.	La FNEEQ-CSN émet un communiqué demandant une commission d'enquête.	p.29
9 oct.	Les Mères en colère et solidaires envoient une lettre à Madame Marois, à trois ministres et au maire de Montréal.	p.31
11 oct.	Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN écrit à Madame Marois.	p.40
11 oct.	Québec solidaire demande à nouveau une commission d'enquête, suite à l'«affaire 728».	
11 oct.	L'ACPPU demande une commission d'enquête au ministre St-Arnaud.	p.42
12 oct.	Le SGPUM demande une commission d'enquête publique.	p.44
12 oct.	Suite aux événements impliquant l'agente 728, Francis Dupuis-Déri réitère sa demande d'enquête.	
17 oct.	Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN demande une commission d'enquête.	p.46
26 oct.	La FQPPU demande à son tour une commission d'enquête.	p.47
1 ^{er} nov.	37 organisations de la région de Québec demandent une commission d'enquête publique lors d'une conférence de presse conjointe.	p.48
4 nov.	Les Artistes pour la paix écrivent au ministre Stéphane Bergeron.	p.52
6 nov.	Profs contre la hausse réclame une enquête.	p.59
8 nov.	La Ligue des droits et libertés réitère sa demande dans une lettre à Madame Marois.	p.61
8 nov.	Le SPUQO demande une commission d'enquête publique.	p.63
13 nov.	Amnistie internationale réitère sa demande.	p.64
13 nov.	Occupons Montréal et 99%MÉDIA demandent à leur tour une commission d'enquête.	p. et
13 nov.	Une cinquantaine d'organisations, déçues que toutes ces demandes soient restées sans réponse, organisent une conférence de presse conjointe et demandent une rencontre avec Madame Marois.	p.66 et p.67

Manifestation à Victoriaville: le PQ et Québec solidaire réclament une enquête indépendante

La Coalition organisatrice a répertorié environ 400 blessures allant de légères à graves

[La Presse canadienne](#) 9 mai 2012 15h32 [Actualités en société](#)



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

Amir Khadir a dénoncé les méthodes employées par la Sûreté du Québec durant l'événement, s'en prenant particulièrement au recours aux balles de plastique ou de caoutchouc (des bâtons cinétiques, dans le jargon policier) qui, selon lui, peuvent causer la mort.

Québec – Deux partis d'opposition, Québec solidaire et le Parti québécois, ont réclamé aujourd'hui la tenue d'une enquête indépendante sur l'émeute survenue vendredi dernier à Victoriaville, en marge du conseil général du Parti libéral du Québec (PLQ).

Le travail des policiers de la Sûreté du Québec (SQ) est mis en cause.

En point de presse, le député de Mercier, Amir Khadir, a tenu pour acquis que les blessures infligées à trois manifestants lors de l'émeute avaient été causées par des projectiles lancés par des policiers de la SQ.

Sans en avoir fait la démonstration, il a dit avoir acquis la certitude que les blessures n'avaient pas été causées par les nombreux projectiles – balles de billard, morceaux de

pavé, boulons, balles de golf, piquets de clôture, roches et autres – lancés en tous sens par des casseurs lors de la violente manifestation de vendredi.

Selon le député de Québec solidaire seule une enquête indépendante et civile pourra faire toute la lumière sur l'émeute, qui s'est conclue par plus d'une centaine d'arrestations et des blessures à neuf personnes, dont trois policiers.

Durant l'émeute, un jeune homme a perdu l'usage d'un oeil, après avoir reçu un projectile de provenance non identifiée.

M. Khadir a dénoncé les méthodes employées par la Sûreté du Québec durant l'événement, s'en prenant particulièrement au recours aux balles de plastique ou de caoutchouc (des bâtons cinétiques, dans le jargon policier) qui, selon lui, peuvent causer la mort.

La SQ nie toutefois cette allégation et mène une enquête interne sur les événements survenus à Victoriaville, au cours desquels une trentaine de ces bâtons ont été utilisés en vue de contrôler les manifestants.

M. Khadir estime que la Sûreté du Québec a agi de façon «inconsidérée et irréfléchie», s'autorisant à attaquer les manifestants de manière brutale.

Plus posé dans son analyse, le député péquiste de Chambly, Bertrand St-Arnaud, s'est tout de même dit préoccupé lui aussi par la violence de la manifestation et il a invité le ministre de la Sécurité publique, [Robert Dutil](#), à faire appel à des «sages» qui viendraient enquêter sur le travail des policiers à cette occasion.

En Chambre, il a suggéré «tenir une enquête faite par une personne indépendante, un sage, qui regarderait l'ensemble des événements de vendredi dernier et qui ferait des recommandations pour l'avenir pour s'assurer que ce genre d'événements ne se reproduise plus».

Le ministre Dutil a rappelé qu'il existait un Commissaire à la déontologie policière pour effectuer ce genre d'enquêtes et analyser ce type de plaintes.

«Nous avons là des personnes sages qui reçoivent à chaque année, sur les cinq millions d'interventions policières par année, 2000 plaintes et qui les traitent», a dit M. Dutil, en décrivant l'émeute de Victoriaville comme «une des manifestations les plus violentes que nous ayons connues au Québec depuis longtemps».

Il a pris la défense de la SQ pour dire que les policiers avaient été formés pour prévoir «un continuum d'usage de la force». Il n'a pas réprouvé le recours aux bâtons cinétiques

comme moyen utilisé pour contrôler une foule.

400 blessures allant de légères à graves

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, qui organisait la manifestation en marge du conseil général du Parti libéral à Victoriaville, réclame elle aussi une enquête publique.

Sophie Desbiens, une infirmière qui se trouvait sur place au sein d'une équipe médicale, a rapporté aujourd'hui, lors d'une conférence de presse à Montréal, que les policiers ont tardé à permettre aux véhicules d'urgence d'accéder au site.

Elle a dit souhaiter que le déclenchement d'une enquête permette des modifications aux procédures d'interventions policières et ambulancières lors de débordements du genre.

Une de ses collègues, Karoline Demers, aussi membre de l'équipe de secouristes, a dit avoir répertorié environ 400 blessures allant de légères à graves, dont plusieurs nécessitant des points de suture.

Ces infirmières ont soutenu que le matériel médical était insuffisant et que rapidement les gaz lacrymogènes ont incommodé des enfants, leurs parents, des citoyens et des personnes âgées qui se trouvaient sur les lieux.

Johanne Nasstrom, de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires, a dit que les gaz ont rendu l'évacuation des lieux difficile puisque les manifestants ont rapidement été incommodés avec des brûlures aux yeux.

Par Jocelyne Richer

Montréal, 16 Juin 2012

OM99%Media
Montréal, Québec

À l'attention des groupes de défense des droits humains et journalistiques

Objet : État de la liberté de presse lors de la grève étudiante au Québec

Nous souhaitons interpeller tous les organismes de défense des droits humains, en particulier ceux se spécialisant dans la liberté de presse, face à la situation qui a prévalu et prévaut toujours lors des manifestations étudiantes à Montréal et ailleurs au Québec. Après maintenant 15 semaines de grève et de manifestations étudiantes, plusieurs actes de répression ont été constatés non seulement envers les manifestants, mais également envers les journalistes. Nous détaillerons dans cette lettre différentes situations ayant été observées et vécues par des journalistes locaux, autant indépendants que travaillant pour des médias bien connus.

Pour débiter, voici un aperçu général du fil des événements depuis le début de l'année. Dès janvier 2012, les différentes associations étudiantes se sont organisées pour signaler leur mécontentement face à la décision du Parti libéral du Québec (NDLR: parti au pouvoir, majoritaire) d'augmenter les frais de scolarité. Les associations les plus militantes votent des mandats de grève générale illimitée (GGI) dès la mi-février. Plusieurs autres associations emboîtent rapidement le pas. Un grand nombre de manifestations, parfois spontanées, ont lieu dans les rues et autour des établissements collégiaux et universitaires, souvent plusieurs fois par jour.

Le 7 mars, un jeune homme perd l'usage d'un œil à la suite de l'explosion d'une grenade assourdissante au niveau de sa tête, ce qui a pour effet de placer les manifestants en opposition directe avec la police par la suite. Le 15 mars, à la marche annuelle contre la brutalité policière, rien ne va plus. La manifestation devient très violente. Bien que cette action n'ait pas été organisée par des étudiants, plusieurs y participent. Un calme relatif reviendra après des appels au calme des porte-parole étudiants. Le tout culmine, au bout de huit semaines de grève, la journée du 22 mars où plus de 200 000 personnes marchent pacifiquement dans les rues à Montréal ainsi qu'ailleurs au Québec, alors que plus de 300 000 étudiants de partout à travers la province sont en grève ce jour-là.

Par la suite, les choses ont sérieusement commencé à s'envenimer avec le refus du gouvernement de négocier. Dès la semaine suivante (du 26 au 30 mars), les étudiants organisent plusieurs actions de perturbations économiques, donnant finalement lieu à une confrontation brutale dans les rues, en marge d'un discours méprisant du Premier ministre le 20 avril. Par la suite, les manifestations se sont succédées, tantôt de façon pacifique, d'autres fois en devenant la cible de casseurs, au gré des annonces gouvernementales et étudiantes. Le 4 mai le gouvernement décide de débiter une première ronde de négociation à Québec. Pendant ce temps, à Victoriaville, une manifestation tourne à l'émeute en marge du congrès du Parti Libéral. Plusieurs manifestants sont blessés par des balles de plastique tirées par les policiers de la Sûreté du Québec (police provinciale), dont un jeune homme qui tombe dans le coma, une jeune fille qui a les dents cassées ainsi qu'une mâchoire fracturée et un autre qui perd l'usage d'un œil. Le 18 mai, le gouvernement adopte une loi spéciale répressive pour encadrer un retour en classe, privant les Québécois et les Québécoises du droit de participer à des manifestations spontanées de plus de 50 personnes et brimant d'autres droits fondamentaux, dont le droit à la liberté d'expression et le droit d'association.

Le projet de loi 78 a mené en peu de temps à un élargissement de la grogne populaire, gonflée par les citoyens qui la considèrent comme abusive. Le mouvement des casseroles est alors né dans plusieurs quartiers, où des gens de tous les âges se sont mis à manifester leur colère. Plus de 300 000 personnes sortent dans la rue pour décrier la loi le 22 mai. Le soir même, une des désormais traditionnelle marche nocturne tourne à l'arrestation de masse, même si les manifestants étaient pacifiques. On dénombre 518 personnes arrêtées à Montréal et 176 autres à Québec. Par la suite, plusieurs manifestations ont été déclarées illégales, mais souvent tolérées, en vertu du règlement municipal de Montréal P-6 ou de la loi 78. Par contre, aucune amende n'a été donnée en lien avec la loi spéciale. Souvent, la police distribue des constats d'infraction se rapportant au code de la sécurité routière.

Le 28 mai, le gouvernement reprend les négociations avec les étudiants, mais la nouvelle ministre de l'éducation, Michelle Courchesne, se retire le 31 mai. Plusieurs ont vu de la mauvaise foi du côté gouvernemental qui a claqué la porte des

négociations. Depuis, quelques manifestations ont dégénéré en arrestations massives. La police se sert régulièrement de la technique de la souricière pour piéger les manifestants.

Maintenant que vous connaissez un peu le contexte, nous nous attarderons à la brutalité et à l'intimidation policière envers les médias couvrant les manifestations. Le 6 avril, le caméraman Laith Marouf de la station universitaire *CUTV* et son équipe de journalistes (trois personnes en tout), ont été repoussés sur près de 15 mètres par des policiers anti-émeute lors d'une intervention policière. Alors qu'ils s'étaient approchés pour couvrir la scène adéquatement, les policiers leur ont demandé de reculer afin de cacher leur intervention. Après avoir annoncé qu'ils étaient une équipe média et après avoir demandé plusieurs fois à pouvoir faire leur travail de journalisme, Laith Marouf a été arrêté pour entrave au travail des policiers. Il a obtempéré à l'arrestation. Cette affaire s'est retrouvée devant la cour municipale de Montréal, mais les charges ont été retirées après quelques semaines.

Le 13 avril, deux journalistes d'un grand quotidien montréalais, le journal *La Presse*, ont été arrêtés. Le premier, Philippe Teisceira-Lessard, pour une entrée par effraction alors qu'il se trouvait, pour en témoigner, dans un bureau venant d'être vandalisé. Le second, Martin Chamberland, a subi une arrestation musclée lors du même évènement, mais à l'extérieur, dans un stationnement. Ils ont été relâchés quelques heures plus tard, non sans avoir été empêchés de faire leur travail.

Le 18 avril, on rapporte par le biais de la *Fédération Professionnelle des Journalistes du Québec* (FPJQ) que la journaliste Justine Mercier, du journal *Le Droit* (Région de Gatineau) a été bousculée par la police qui l'a forcée à se déplacer vers les manifestants lors d'un affrontement avec ceux-ci à l'intérieur de l'*Université du Québec en Outaouais* (UQO).

Le 20 avril, un journaliste de *Radio-Canada*, Denis-Martin Chabot, a été poussé avec force contre un mur par les policiers et son caméraman a été délibérément visé par un jet de gaz CS. La même date, le photographe bénévole d'*OM99%Media*, Peter-Thomas Kennedy, a subi plusieurs attaques. Il a d'abord été frappé à une jambe avec une matraque, puis poussé violemment contre un camion avec un bouclier. Il a finalement reçu deux balles de caoutchouc sur l'autre jambe. Plusieurs autres journalistes ont été poivrés et malmenés le 20 avril, dont un autre caméraman de *CUTV*, William Ray, et une équipe du média indépendant *Les Alter Citoyens*. De plus, la caméra de M. Ray a subi des dommages causés par un coup de matraque.

À plusieurs reprises au cours des manifestations, le photographe Jacques Nadeau, du journal *Le Devoir*, pourtant expérimenté en couverture de manifestations, a été soit matraqué, soit gazé et a même subi une attaque par un cavalier du *Service de Police de la Ville de Montréal* (SPVM), où il aurait pu être sévèrement piétiné. Il n'a heureusement pas été blessé, mais est tombé sur le dos avec tout son équipement photographique. Lors de manifestations plus récentes, on a également pu voir l'équipe du direct de *CUTV* se faire repousser à plusieurs intersections des lieux de la scène pour ne pas qu'elle puisse filmer. Trois journalistes de *La Presse* ont été séquestrés temporairement, et le gaz CS a été utilisé presque systématiquement sur les lentilles de caméra et par le fait même dans les yeux des cameramen ou des photographes.

Un autre exemple d'intimidation policière en regard des médias s'est passé le 18 mai envers le journaliste de la radio de *Radio-Canada*, Thomas Gerbet, et son collègue de la division internet, Bruno Maltais. Ces deux journalistes filmaient et enregistraient de l'audio avec des iPhones. Ils se sont fait éloigner avec violence par des policiers, puis quand un supérieur a pu finalement vérifier les cartes de presse, il les a invectivés, leur disant comment faire leur travail de journaliste, car il estimait que les journalistes les dérangent toujours dans leur travail.

Les journalistes communautaires et indépendants tel que *CUTV* sont particulièrement ciblés lors des arrestations de masse et les manœuvres de dispersion de foule. Les policiers tentent de briser de l'équipement, blesser des caméramans et autres journalistes qui sont pourtant bien identifiés. Lorsque cela ne suffit pas, on les asperge généreusement avec du gaz CS. C'est une atteinte claire à la liberté de presse, car les policiers les empêchent sciemment de faire leur travail. Plusieurs médias sont attaqués de la sorte, mais les plus visés sont ceux qui ont la capacité de diffuser en direct, car l'image ne peut être contrôlée avant la diffusion. Dans la même veine, on nous a rapporté que plusieurs personnes ont été sommées par la police d'effacer le contenu des cartes mémoire de leurs appareils. Il est pourtant tout à fait légal au Canada de filmer ou photographier une opération policière sur la voie publique comme des arrestations alors que, dans le cas d'un recours déontologique contre la police, il s'agit d'une destruction de preuve.

Comme vous pouvez le constater avec les exemples ci-haut, plusieurs journalistes ont été pris à partie par les différents corps de police au Québec : à Montréal, Québec, Gatineau, Sherbrooke, Victoriaville, Chicoutimi et ailleurs, le tout chapeauté par la Sûreté du Québec, police provinciale sous ordres indirects du ministre de la sécurité publique, Robert Dutil, ce qui en fait une police de répression politique. Il est facilement observable pour quiconque se trouvant sur les lieux des

manifestations que la police tente de faire reculer, de cacher l'accès à tous ceux qui ont des caméras pouvant démontrer les abus ainsi que tout journaliste pouvant rapporter les faits de façon crédible. Il faut ajouter à cela qu'il y a souvent des tentatives d'intimidation et des insultes proférés de la part de policiers envers les manifestants, mais aussi envers les médias. Les identifications et cartes de presse sont parfois désignées comme sans valeur par les agents et les journalistes doivent attendre un superviseur pour se faire libérer lorsqu'ils sont pris en souricière. Plusieurs doivent même utiliser Twitter par des téléphones cellulaires pour arriver à se faire libérer.

La situation de la liberté de presse durant les manifestations est mise à rude épreuve, à Montréal particulièrement. Il est impossible pour les médias de se sentir protégés par la police lorsqu'il est question de rapporter l'information sur le terrain. Nous rappelons que la liberté de presse est sensée être totale au Canada. C'est d'ailleurs ici une profession libre, sans obligation de carte de presse reconnue légalement. Tout citoyen peut se dire «journaliste citoyen» ou être journaliste au sein d'une radio, d'une télévision ou d'un journal communautaire. C'est pourquoi nous vous appelons à protéger les médias, petits et grands, en envoyant un message clair au gouvernement du Québec et aux forces policières de la province. **Nous vous demandons de condamner les actes policiers mettant en danger ou intimidant le corps des médias de façon systématique.** Il est inadmissible que dans notre société, un membre des médias doive se sentir en danger face à la force policière. Cela démontre une atteinte claire à la liberté de presse telle que stipulée dans la *Charte Canadienne des Droits et Liberté*, ainsi que dans la *Charte Québécoise des Droits et Libertés de la Personne*.

Veuillez accueillir nos remerciements les plus sincères,

Samer Beyhum, OM99%Media

Nina Haigh, OM99%Media

Laura Kneale, CUTV

Laith Marouf, CUTV

Mathieu Potvin, OM99%Media

William Ray, CUTV

PS: Nous vous fournissons ci-joint une annexe avec quelques références pour vos vérifications.



Pour nous joindre :

Courriel: info@om99media.org

Site internet: <http://www.om99media.org>

Facebook: <http://www.facebook.com/om99media.org>

OM99%Media est un groupe de journalistes, photographes, vidéastes et chercheurs qui donnent leur temps bénévolement pour faire un compte rendu de l'actualité d'un point de vue citoyen au Québec.

ANNEXE : Sources des événements cités

Reportage OM99%Media - CUTV sur la brutalité policière contre les médias (vidéo):

<http://www.youtube.com/watch?v=C-VI92dX7fY&feature=plcp>

Arrestation de Laith Marouf de CUTV (vidéos):

<http://cutvmontreal.ca/videos/967>

Deux journalistes de La Presse arrêtés (textes et vidéo):

<http://www.lapresse.ca/actualites/regional/montreal/201204/13/01-4514990-deux-journalistes-de-la-presse-arretes.php>

<http://blogues.lapresse.ca/lagace/2012/04/13/le-spvm-arrete-deux-journalistes-de-la-presse-questions/>

Justine Mercier bousculée (texte):

<http://www.newswire.ca/fr/story/958379/un-policier-de-gatineau-bouscule-une-journaliste-du-droit>

Denis Martin Chabot et Jacques Nadeau (texte):

http://www.le30.org/index.php?id=single&tx_ttnews%5BpS%5D=1336733297&tx_ttnews%5Btt_news%5D=28341&tx_ttnews%5BbackPid%5D=42&cHash=927dce5ded

Jacques Nadeau et autres journalistes, incidents avec les cavaliers du SPVM (photo et vidéo):

http://www.radio-canada.ca/emissions/medium_large/2011-2012/chronique.asp?idChronique=221505

Témoignage du journaliste Thomas Gerbet (texte) :

<http://projetj.ca/article/un-journaliste-au-spvm-%C2%ABje-me-suis-senti-intimide-et-brime-dans-mon-travail%C2%BB>

CUTV attaqué, nuit du 22 au 23 mai (Vidéo) :

<http://cutvmontreal.ca/fr/videos/1301>

Un journaliste de CUTV arrêté en direct (Vidéo) :

https://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=G9Z0h2LSvtE

Mouvement étudiant et répression policière - Pour une commission d'enquête publique

Francis Dupuis-Déri - Professeur de science politique à l'UQAM 19 septembre 2012 [Justice](#)



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

Des manifestations tout à fait paisibles, de l'aveu même des policiers, ont fait l'objet d'arrestations de masse par encerclement à Montréal.

En tant que professeurs et chargés de cours de diverses disciplines et de plusieurs universités du Québec, nous avons accompagné par solidarité le mouvement étudiant québécois dans la plus importante et plus longue grève de son histoire. Nous avons donc été témoins de la plus grande vague de répression policière de l'histoire du Québec contemporain, marquée par 3387 arrestations du 16 février au 3 septembre 2012 (ce bilan est sans doute partiel : [voir le site du Collectif opposé à la brutalité policière](#)).

Plusieurs de ces arrestations ont été effectuées lors d'encerclements de masse, pratique pour laquelle le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avait été critiqué par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies en novembre 2005, qui avait même demandé la tenue d'une commission d'enquête qui n'a jamais vu le jour. Souvent, ces arrestations s'effectuaient de manière brutale, les conditions de détention étaient pénibles et il n'était pas permis de communiquer avec un avocat ou des proches.

C'est sans compter les nombreuses blessures graves, soit deux yeux perdus, des dents éclatées, des fractures du crâne, des jambes et des bras cassés. Les médias et les vidéos diffusées dans le cyberspace ont aussi révélé que les forces policières semblaient animées d'un profond mépris pour les étudiants, lequel s'exprimait par des insultes, y compris des propos sexistes et homophobes.

Depuis le sommet du G20 à Toronto

La répression policière vécue lors du sommet du G20 à Toronto s'était soldée par environ 1200 arrestations. Dans 96 % des cas, les personnes ont été déclarées innocentes ou les accusations ont été abandonnées (il y a donc eu plus de 1000 arrestations pour rien), ce qui n'a pas suffi à effacer le traumatisme politique et psychologique. Plusieurs organismes ont pris très au sérieux cette répression, d'où les nombreux rapports à ce sujet, dont ceux du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes, de l'ombudsman de l'Ontario et du Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police, un organisme civil qui peut enquêter sur la police et qui n'a toujours pas d'équivalent au Québec, où c'est la police qui enquête sur la police, sans oublier les associations de défense des libertés fondamentales.

Ce travail de documentation, important dans un État de droit, a eu plusieurs conséquences : la police de Toronto a elle-même admis que les arrestations de masse posent divers problèmes, et qu'elle n'y aurait plus recours ; qu'il importait que les policiers soient mieux informés au sujet des droits fondamentaux d'expression et d'assemblée, mais aussi en ce qui a trait aux contrôles d'identité, aux fouilles et aux arrestations « préventives ».

À la suite de ce processus, les victimes peuvent espérer obtenir justice et réparation pour les torts qu'elles ont subis de la part des forces policières. D'ailleurs, des accusations ont pu être portées contre des policiers.

Beaucoup de questions, peu de réponses

Au sujet de la répression policière contre le mouvement étudiant québécois, plusieurs questions appellent des réponses. Comment expliquer que les interventions policières semblaient arbitraires, à la fois quant à l'intervention elle-même (intervenir ou non), au moment de l'intervention (avant, pendant ou après une manifestation), à la manière d'intervenir (plus ou moins brutalement), au type d'intervention (charge de dispersion, encerclement de masse ou arrestations ciblées), aux armes utilisées et aux justifications légales évoquées (tel ou tel règlement, et donc telles ou telles contravention et accusation) ?

Comment expliquer que des manifestations tout à fait paisibles, de l'aveu même des policiers, aient fait l'objet d'arrestations de masse par encerclement (à Gatineau, à Montréal, à Québec) ? Comment expliquer que des dizaines de citoyens (y compris des journalistes du Devoir) aient été interpellés et détenus en plein air pendant de longues heures en marge du Grand Prix de F1 de Montréal, simplement pour avoir arboré un carré rouge en tissu, et sans qu'aucune accusation ne soit portée ?

Comment expliquer qu'il y ait eu des accusations portées en vertu de la Loi antiterroriste pour de simples fumigènes dans le métro de Montréal, mais pas dans le cas de l'attentat à

l'arme automatique qui a causé un mort, lors du discours de victoire électorale de la première ministre Pauline Marois ?

D'autres questions appellent des réponses. Les corps policiers ont-ils reçu des directives politiques du bureau du premier ministre du Québec, du ministère de la Sécurité publique ou des autorités municipales (Gatineau, Montréal, Québec) ? Quels corps policiers avaient des agents dépisteurs infiltrés dans le mouvement étudiant en général, et dans les manifestations en particulier ? Quel était leur mandat ? Y a-t-il eu des agents « provocateurs » ? Les chefs de police et les porte-parole de la police avaient-ils le droit d'inciter publiquement les étudiants à ne pas participer à certaines manifestations (comme celle qui dénonçait la brutalité policière et le « profilage politique », le 15 mars à Montréal) ? La police a-t-elle le droit de déclarer « Ne tolérons pas les manifestants dans les rues », comme l'a fait la police à Gatineau, par voie de communiqué, sur Twitter ? Y a-t-il certains policiers qui souhaiteraient exprimer des critiques à l'égard de leurs dirigeants, de leurs collègues ou des politiciens, mais qui n'osent le faire publiquement de peur de représailles ?

Besoin d'une commission d'enquête publique

Le gouvernement libéral a agi de manière inacceptable au sujet de cette répression policière. Plutôt que d'appeler les policiers au calme et à la retenue, plusieurs membres du Conseil des ministres, y compris le premier ministre Jean Charest, ont dénoncé de manière unilatérale la « violence » et l'« intimidation » des étudiants, tout en félicitant les policiers pour l'excellence de leur travail, même après des interventions ayant entraîné des blessures très graves.

Au printemps, deux organismes ont demandé de manière indépendante la tenue d'une commission d'enquête publique pour faire la lumière sur la répression et la brutalité policières lors de la grève étudiante, soit Amnistie internationale et la Ligue des droits et libertés. Cette dernière a même lancé une pétition à ce sujet, qui a recueilli 11 000 signatures. Le gouvernement libéral n'a pas réagi.

À la fin du mois de mai, deux rapporteurs spéciaux de l'ONU ont critiqué les nouvelles restrictions légales au droit de manifestation (loi 12 et règlement municipal antimasque) et la répression policière qui visait le mouvement étudiant. La ministre libérale des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, a répondu que l'ONU devrait plutôt s'intéresser aux crises plus importantes dans d'autres pays. Dérobade diplomatique identique le 19 juin, en réaction à la critique exprimée à l'endroit du Québec par la haute-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies.

Or ce n'est pas parce que la répression est plus brutale dans d'autres pays qu'il ne faut pas porter attention à celle qui cible la jeunesse d'ici. C'est pour cette raison que nous appelons à la mise sur pied - le plus rapidement possible - d'une commission d'enquête publique et indépendante sur l'ensemble des opérations policières lors de la grève étudiante de 2012.

Francis Dupuis-Déri - Professeur de science politique à l'UQAM

Ont cosigné ce texte:

Omar Aktouf, Valérie Amiraux, Samuel Archibald, Rémi Bachand, Pierre Beaucage, Dominic Beaulieu-Prévost, Anouk Bélanger, Paul Bélanger, Karine Bellerive, Céline Bellot, Émilie Biland-Curinier, Sirma Bilge, Isabelle Boisclair, Luc Bonenfant, Jean-Pierre Boyer, Denise Brassard, Louise Briand, Dominique Caouette, Line Chamberland, Daniel Chapdelaine, Olivier Clain, Anne Élane Cliche, Patrick Cloos, Thomas Collombat, Denyse Côté, Isabel Côté, Johanne Daigle, Dominique Damant, Martine D'Amours, Anne-Marie D'Aoust, Sylvain David, Martine Delvaux, Danielle Desmarais, Robert Dion, Chantal Doré, André C. Drainville, Pascale Dufour, Bernard Duhaime, Michelle Duval, Paul Eid, Judith Émery-Bruneau, Marc-André Ethier, Carolina Ferrer, Jean-François Filion, Laurence Léa Fontaine, Patrick Forget, Frédéric Fournier, Martin Gallié, Frédérick Gagnon, Elsa Galerand, Dominique Garand, Louis Gaudreau, Sonia Gauthier, Audrey Gonin, Caroline Goulet, Isabelle Gusse, Jean-François Hamel, Christophe Hohlweg, Sylvie Jochems, David Koussens, Marie Lacroix, Michel Lacroix, Céline Lafontaine, Jean-Marie Lafortune, Geneviève Lafrance, Ève Lamoureux, Stéphanie Lanthier, René Lapierre, Martine-Emmanuelle Lapointe, Michel Laporte, Karim Larose, Julie Lavigne, Estelle Lebel, Georges LeBel, Pierre Lebus, Guylaine Le Dorze, Sylvain Lemay, Lucie Lemonde, Georges Leroux, Charmain Levy, Alexis Lussier, Isabelle Mahy, Finn Makela, David Mandel, Richard Marcoux, Louis Martin, Yves Martin, Maria Nengeh Mensah, Anik Meunier, Isabelle Miron, Dan O'Meara, Christian Nadeau, Michèle Nevert, Yanick Noiseux, Eve Paquette, Martin Petitclerc, Marie-Laurence Poirer, Maryse Potvin, Geneviève Rail, Monique Régimbald-Zeiber, fÉlias Rizkallah, Annie Rochette, Stéphanie Rousseau, Vincent Romani, Paul Sabourin, Sylvano Santini, Lori Saint-Martin, Michel Seymour, Nancy Thede, Magali Uhl, Michèle Vatz Laaroussi, Michèle Venet, Johanne Villeneuve, Christine York, Isabelle Baez, Mélissa Blais, Marie-Hélène Brunet, Linda Denis, Mario Dion, Mireille Elchacar, Louise Gavard, Alain Gerbier, Elisabeth Greissler, Nathalie Miglioli, Robert Pellan, Geneviève Pinard-Prévost, Sandrine Ricci, Jacinthe Rivard, André Thibault, Chantale Tremblay, Nadine Vincent.

Les cicatrices du printemps

[Rima Elkouri](#)

La Presse

L'annulation de la hausse des droits de scolarité réjouit tous ceux qui ont appuyé le mouvement étudiant. Mais cette victoire n'efface pas comme par magie les dérapages policiers inquiétants qui ont marqué le printemps québécois.

On préférerait l'oublier et passer à autre chose, mais la plus importante grève de l'histoire de la province laisse des cicatrices profondes. Elle a donné lieu à «la plus grande vague de répression policière de l'histoire du Québec contemporain», rappelle avec raison Francis Dupuis-Déri, professeur de sciences politiques à l'UQAM, à la tête d'un collectif de 131 enseignants qui réclament une commission d'enquête publique sur le comportement des policiers durant la grève étudiante.

La voix de ces professeurs, qui proviennent de plusieurs universités, s'ajoute à celles d'Amnistie internationale et de la Ligue des droits et libertés, qui avaient déjà demandé au printemps dernier la tenue d'une telle enquête. Le Syndicat des professeurs de l'UQAM a aussi adopté jeudi dernier une résolution qui va dans le même sens. On demande du même souffle que soit créé un organisme civil indépendant qui peut enquêter sur la police. À l'heure actuelle, au Québec, il n'existe malheureusement toujours pas d'unité d'enquête tout à fait indépendante et impartiale qui permettrait de réaliser ce type d'enquête. Bref, bien du pain sur la planche pour le nouveau ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, qui a déjà déclaré qu'il n'excluait pas la tenue d'une telle enquête publique.

Pourquoi une (autre) commission d'enquête alors que tout semble être rentré dans l'ordre? Parce que même si la mobilisation étudiante est terminée, même s'il y a eu une élection et un changement de gouvernement, on aurait tort de tourner la page sur ces événements traumatiques sans en tirer d'enseignements.

Un bilan provisoire fait état de 3387 arrestations en six mois de manifestations étudiantes (selon des données compilées du 16 février au 3 septembre 2012). Il y a eu des arrestations de masse, des interpellations arbitraires pour port du carré rouge, de graves blessures aux yeux, des fractures du crâne, des jambes et des bras cassés, des dents éclatées... Comment expliquer qu'un mouvement généralement pacifique ait pu être réprimé de la sorte?

Certaines blessures guérissent, mais la perte de confiance, elle, reste. Aux yeux de nombreux manifestants, la sympathie que l'excellente série télé 19-2 a value aux policiers s'est perdue sous les coups de matraque. Combien de professeurs, de parents ou d'étudiants, témoins ou victimes de gestes de brutalité, ne font plus confiance à la police?

Les manifestants arrêtés qui font face à des accusations devront répondre de leurs actes. Avec plus de 3000 arrestations, c'est tout un mouvement social qui est à procès. Mais du côté des policiers, il ne semble y avoir aucun examen de conscience, déplore Francis Dupuis-Déri. «Le discours public de la police a toujours été de trouver des excuses, mais de ne jamais présenter d'excuses.»

Tout au long de la grève étudiante, le gouvernement Charest a dénoncé avec vigueur la «violence» et «l'intimidation» des étudiants, mais a toujours félicité les policiers pour leur bon travail, même après des interventions violentes. Voilà qui soulève bien des questions.

On dira que les policiers n'avaient pas une tâche facile durant la grève étudiante. C'est vrai. Le désengagement cynique du gouvernement libéral a eu pour effet de pelleter un conflit politique dans la cour de la police. Mais la complexité de la tâche et l'épuisement des troupes n'excusent pas les dérives. Il n'y a pas un seuil de fatigue au-delà duquel on est en droit de bafouer son code de déontologie.

Les citoyens qui se sont sentis lésés peuvent toujours déposer une plainte en déontologie policière ou encore poursuivre les autorités qu'ils estiment fautives, comme l'a fait Francis Grenier, ce cégépien qui a perdu l'usage d'un oeil lors d'une manifestation. Mais il s'agit là de démarches individuelles. Elles ne peuvent se substituer à la réflexion collective qui s'impose ici.

Il ne s'agit pas de mettre au banc des accusés l'ensemble des policiers du Québec, mais de voir si des réformes s'imposent afin de rétablir le lien de confiance envers la police. C'est ce que l'on a fait en Ontario après le sommet du G20 à Toronto, qui avait donné lieu aux plus importantes arrestations massives de l'histoire canadienne. Plus d'un millier de personnes ont été arrêtées, l'immense majorité pour rien. Mais déclarer ces personnes innocentes ne suffit pas à comprendre les causes d'une répression aussi excessive. Cela ne permet pas d'éviter que cela se reproduise. Des organismes, dont le Bureau du directeur indépendant de l'examen de police, ont donc scruté à la loupe les événements. Ils ont notamment constaté qu'il y avait de graves lacunes dans la formation des policiers quand il est question de droits fondamentaux. Plusieurs pensaient de bonne foi qu'ils avaient le droit d'intervenir comme ils l'ont fait. Ils ne se doutaient même pas qu'ils agissaient de façon illégale et bafouaient les droits des manifestants. Ainsi a-t-on recommandé aux services de police d'améliorer la formation portant sur le maintien de l'ordre dans les manifestations de grande envergure.

Qu'en est-il au Québec? Quel bilan doit-on faire? Quelles leçons peut-on en tirer? Seule une commission d'enquête publique permettrait d'aller au fond des choses.



CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ 2012-2013

Le 20 septembre 2012
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DEMANDE D'UNE COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LES OPERATIONS POLICIERES LORS DE LA GREVE ETUDIANTE DE 2012

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU la déclaration conjointe en date du 19 avril 2012 de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), du Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ), Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO) et du Syndicat général des professeurs et professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM) dénonçant la judiciarisation du conflit étudiant et l'instauration d'un climat de peur sur les campus universitaires, où des professeurs, professeurs « *ont subi l'intimidation d'agents de sécurité et de policiers* » et où « *la situation a dégénéré et a donné lieu à des arrestations injustifiées* »;
- ATTENDU la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil syndical du SPUQ à sa réunion du 26 avril 2012 (12CS630 — Dénonciation de la brutalité policière) qui, entre autres, « *dénonce la présence répétée des corps policiers sur les campus des collèges et des universités* », « *condamne l'usage de la force excessive et disproportionnée par les policiers, les arrestations de masse ainsi que la brutalité gratuite et le manque de discernement manifestés par plusieurs policiers dans l'exercice de leurs fonctions* », « *condamne la dérive autoritaire qui vise à la criminalisation de la contestation citoyenne lors des manifestations* » et « *demande au gouvernement de donner des directives aux corps policiers pour que cesse la violence sur les étudiantes, étudiants et les personnes qui leur donnent leur appui* »;
- ATTENDU la lettre signée par Francis Dupuis-Déri et endossée par 131 professeurs, professeurs et chargées, chargés de cours provenant de plusieurs universités, demandant une commission d'enquête au sujet des opérations policières pendant la grève étudiante, parue le 19 septembre 2012 dans *Le Devoir*;
- ATTENDU que la grève menée par le mouvement étudiant a été marquée par la plus grande vague de répression policière de l'histoire du Québec contemporain, un bilan provisoire relevant 3 387 arrestations du 16 février au 3 septembre 2012;
- ATTENDU que plusieurs de ces arrestations ont été effectuées lors d'encerclements de masse, pratique pour laquelle le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avait été critiqué par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en novembre 2005, qui avait même demandé la tenue d'une commission d'enquête qui n'a jamais vu le jour;
- ATTENDU les nombreuses blessures graves infligées à des manifestants ;

**Syndicat des professeurs et professeurs
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

- ATTENDU que les médias et les vidéos amateurs ont aussi révélé un profond mépris des forces policières envers les étudiantes et les étudiants, ce qui s'exprimait par des volées d'insultes à leur endroit, y compris des propos sexistes et homophobes;
- ATTENDU le caractère arbitraire des interventions policières, à la fois quant à l'intervention elle-même (intervenir ou non), au moment de l'intervention (avant, pendant ou après une manifestation), à la manière d'intervenir (plus ou moins brutalement), au type d'intervention (charge de dispersion ou encerclement de masse ou arrestations ciblées), aux armes utilisées et aux justifications légales évoquées (tel ou tel règlement, et donc telle ou telle contravention et accusation);
- ATTENDU que des dizaines de citoyennes et de citoyens (y compris des journalistes du *Devoir*) ont été interpellés et détenus en plein air pendant de longues heures en marge du Grand prix F1 de Montréal, simplement pour avoir arboré un carré rouge en tissu, et sans qu'aucune accusation ne soit portée;
- ATTENDU qu'au lieu d'appeler les policiers au calme et à la retenue, plusieurs membres du Conseil des ministres, y compris le Premier ministre Jean Charest, ont dénoncé de manière unilatérale la « violence » et l'« intimidation » des étudiants, tout en félicitant les policiers pour l'excellence de leur travail, même à la suite d'interventions ayant entraîné des blessures très graves;
- ATTENDU que deux organismes, Amnistie internationale et la Ligue des droits et libertés, ont demandé au printemps de manière indépendante la tenue d'une commission d'enquête publique pour faire la lumière sur la répression et la brutalité policière lors de la grève étudiante et qu'une pétition à ce sujet a recueilli 11 000 signatures;
- ATTENDU qu'à la fin du mois de mai, deux rapporteurs spéciaux de l'ONU ont critiqué les nouvelles restrictions légales au droit de manifestation (Loi 12 et règlement municipal antimasques) et la répression policière qui visait le mouvement étudiant et qu'une critique à l'endroit du Québec a aussi été exprimée en juin par la Haute-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies ;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- DEMANDE au gouvernement du Québec de mettre sur pied, le plus rapidement possible, une Commission d'enquête publique et indépendante sur l'ensemble des opérations policières lors de la grève étudiante de 2012.
- DEMANDE au gouvernement de créer un organisme civil indépendant et permanent qui peut enquêter sur la police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Grève étudiante : QS demande une enquête publique sur le travail des policiers

[La Presse canadienne](#) 22 septembre 2012 17h09 [Québec](#)



Photo : Archives PC

La député de Gouin souligne l'ouverture «encourageante» manifestée par le nouveau ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron.

À retenir

A lire également:

[Des centaines de personnes manifestent à Montréal à l'appel de la CLASSE.](#)

Québec solidaire (QS) exhorte le nouveau gouvernement péquiste à mettre sur pied une enquête publique sur le travail des policiers pendant les manifestations étudiantes du printemps dernier.

La coporte-parole du parti, Françoise David, a formulé cette requête alors qu'elle participait à la manifestation nationale pour la gratuité scolaire organisée par la CLASSE. Il s'agit d'une nécessité démocratique, indique-t-elle.

QS joint sa voix à celle d'un collectif de 131 enseignants [qui ont signé une lettre publiée dans Le Devoir, le 19 septembre](#), réclamant une enquête indépendante. Ils s'interrogeaient notamment sur les arrestations de masse, les arrestations et détentions arbitraires, présence possible d'agents provocateurs, etc.

Mme David soutient que trop de manifestations ont connu des arrestations arbitraires.

La député de Gouin souligne d'ailleurs l'ouverture «encourageante» manifestée par le

nouveau ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron. Au cours d'un point de presse, la semaine dernière, M. Bergeron a déclaré que si «les policiers, lors des événements du printemps dernier, ont agi avec tout le professionnalisme requis dans les circonstances (...), on a eu vent de quelques cas particuliers, alors il faudra voir quels gestes on posera pour aller au fond des choses dans ce dossier-là», ajoutant qu'il n'écartait rien.

Reste à savoir si le politicien passera de la parole aux actes, ajoute Mme David.

Sous embargo jusqu'à 10h 30 le 27 septembre 2012

Violations de droits durant la grève étudiante : appel aux victimes et aux témoins

Montréal, le 27 septembre 2012. La Ligue des droits et libertés, l'Association des juristes progressistes et la CLASSE lancent un appel aux victimes de la répression politique et policière du printemps dernier. Cet automne les trois organismes comptent produire un rapport sur les violations de droits commises durant la grève étudiante. Victimes ou témoins de faits sont invités à participer à cette cueillette d'information pour ainsi contribuer à convaincre le gouvernement Marois de la nécessité de tenir une enquête publique.

« Le nouveau ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron, a déclaré, la semaine dernière, qu'il comptait voir s'il y avait lieu de déclencher une enquête sur le travail des policiers. Sa déclaration nous est apparue bien timide en regard de la répression, souvent très brutale, dont ont été victimes les manifestants durant la grève étudiante », évalue Nicole Filion, porte-parole de la Ligue des droits et libertés. Rappelons que la Ligue réclame, depuis le printemps dernier, une enquête publique sur l'ensemble des événements qui se sont produits depuis février 2012. « La responsabilité des élus doit également être considérée et les victimes de violations de droits doivent obtenir réparation. L'enquête doit aussi être l'occasion de réaffirmer la nécessité de préserver la liberté d'expression et le droit de manifester », indique la porte-parole de la Ligue.

Les trois organisations ont reçu déjà plus d'une centaine de témoignages et souhaitent par cet appel public répertorier le plus largement possible les cas de violations de droits survenues dans plusieurs villes du Québec, notamment Québec, Sherbrooke, Gatineau, Victoriaville et Montréal.

« La grève étudiante a donné lieu des milliers d'arrestations, fouilles et détentions arbitraires et abusives », rappelle la représentante du comité légal de la CLASSE, Émilie Breton-Côté. « Des personnes ont été blessées gravement, d'autres ont été brutalisées, intimidées, privées de leur droit de manifester alors qu'elles ne faisaient que porter sur la place publique leur message à l'égard d'un gouvernement qui refusait de les entendre. On ne peut tourner la page sur ces violations de droits et se taire », poursuit la représentante du comité légal de la CLASSE.

Ce rapport fera également l'analyse des dispositifs législatifs et réglementaires que les policiers ont invoqués lors de leurs interventions. « Les policiers disposent en effet de tout un arsenal juridique qui leur confère des pouvoirs d'intervention discrétionnaires. Ces pouvoirs peuvent laisser prise aux pratiques de profilage et, dans le cas des

manifestations étudiantes, c'est de profilage politique dont il aurait été question » indique Me Sibel Ataogul, porte-parole de l'Association des juristes progressistes. « L'enquête publique doit aussi porter sur ces pratiques de profilage et cibler les dispositions législatives et réglementaires qui favorisent ces pratiques ».

Les personnes voulant livrer leur témoignage sont invitées à le faire d'ici le 15 octobre 2012 en consultant le site de la Ligue des droits et libertés <http://liguedesdroits.ca/> ainsi que celui de la CLASSE www.bloquonslahausse.com

-30-

Pour informations :

Me Sibel Ataogul, Association des juristes progressistes, 514-704-4924

Nicole Filion, Ligue des droits et libertés, 514-715-7727

Ludvic Moquin-Beaudry, attaché de presse de la CLASSE 514-835-2444

La police aussi



[Agrandir](#)

Le mouvement étudiant fait déjà l'objet d'une enquête: il y a eu 3500 arrestations. C'est pourquoi nous demandons une commission d'enquête portant spécifiquement sur la police.

Francis Dupuis-Déri

L'auteur est professeur de science politique à l'UQAM.

La Presse

Une lettre intitulée «Mouvement étudiant et répression policière - Pour une commission d'enquête publique» a été rendue publique la semaine dernière. Elle est maintenant endossée par environ 180 professeurs et chargés de cours de diverses disciplines et de différentes universités.

Nous y demandons la tenue d'une commission d'enquête sur l'ensemble des opérations policières ayant eu lieu au Québec pendant toute la grève étudiante. Deux éditorialistes de La Presse, André Pratte et Mario Roy, ont jugé bon de réagir à cette demande. Dans leurs éditoriaux respectifs, ils affirment qu'une telle commission devrait enquêter sur les deux camps, à savoir la police, mais aussi le mouvement étudiant.

Le mouvement étudiant fait déjà l'objet d'une enquête et doit répondre de ses actes. Il y a eu environ 3500 arrestations. Il y aura donc des milliers de procès qui fileront sur plusieurs années: des preuves seront déposées, des témoins seront appelés à la barre, des policiers livreront leur version des faits, des peines seront sans doute infligées.

C'est parce que le camp étudiant doit déjà répondre de ses actes que nous demandons une commission d'enquête portant spécifiquement sur la police.

S'il y a commission, les représentants de la police sauront bien justifier ses bavures et sa brutalité (épuisement des troupes, violence des manifestants, etc.), désigner la menace à laquelle elle a fait face (les anarchistes, le Black Bloc, les «terroristes» fumigénistes, les syndicats, etc.) et exiger plus de ressources (meilleure formation, plus d'équipement, etc.).

Mais à tout le moins, la police devra aussi répondre de ses actes, et peut-être admettre des erreurs graves, en termes de pratiques d'intervention et du respect des droits fondamentaux. La police pourra aussi recevoir des recommandations lui permettant de s'améliorer.

Dans un État libéral, la police doit avoir une image irréprochable et ne pas sembler jouir d'une impunité formelle ou informelle.

La grève est terminée, environ 3500 personnes font face à des accusations, et il y a eu plusieurs blessures graves du côté des manifestants (crânes, jambes et bras fracturés, dents éclatées, deux yeux perdus). La police doit aussi répondre de ses actes.

TÊTES BLANCHES, CARRÉ ROUGE

Montréal, 1^{er} octobre 2012

Madame Pauline Marois
Première ministre du Québec

Objet : demande d'une commission d'enquête publique et indépendante concernant l'ensemble des interventions policières depuis le début de la grève étudiante

Madame la Première ministre,

Nous sommes un groupe d'aîné-e-s, mis sur pied dans le sillage de la grève étudiante et du «Printemps érable». Vous trouverez en annexe notre *Déclaration de principes*. Dès le début, par principe, mais aussi par solidarité intergénérationnelle, nous avons appuyé ce mouvement étudiant extraordinaire qui remettait le droit à l'éducation, la marchandisation du savoir et le rôle de l'institution universitaire en plein cœur de nos préoccupations citoyennes.

Des décisions bienvenues...

D'entrée de jeu, nous voulons vous exprimer notre satisfaction quant à trois des toutes premières décisions de votre gouvernement : l'annulation de la hausse des frais de scolarité, l'abrogation de la loi 12 et l'engagement de tenir, dans un délai rapide, un sommet populaire sur l'éducation supérieure.

Ces trois mesures, outre le fait de répondre –même partiellement- à l'exceptionnelle mobilisation démocratique des étudiants et des étudiantes de même que d'une grande partie de la population québécoise, permettent de mettre la table pour le travail à venir, et ce, dans un climat plus propice à un débat d'idées qu'à des affrontements sur la place publique marqués par des charges à coups de matraque, de gaz lacrymogènes et de balles de plastique contre notre jeunesse étudiante.

Des interventions policières sous haute suspicion

Madame la Première ministre, des milliers de jeunes et de moins jeunes aussi ont payé cher leur détermination à défendre tout autant le droit à l'éducation que des droits démocratiques fondamentaux: à preuve, plus de 3300 arrestations ! Nous le savons parce que nous avons participé à presque toutes les manifestations et plusieurs d'entre nous ont été des témoins oculaires de manœuvres brutales des forces policières face à des foules pacifiques.

Certains d'entre nous par exemple étaient à Victoriaville où tous les manifestant-e-s ont été inutilement, mais très dangereusement gazé-e-s et où nous avons vu, de nos yeux vu, une jeune fille se faire éclater les dents et la mâchoire par une balle de caoutchouc tirée par les forces de l'ordre de la SQ.

Nous avons aussi suivi avec horreur le récit des événements ayant entraîné la perte d'un œil pour deux jeunes suite à des interventions « musclées » de policiers, interventions qualifiées à maintes reprises de « travail bien fait » par l'ex-premier ministre. Nous savons aussi que d'autres blessures ont été infligées à plusieurs. Nous avons connu le harcèlement contre des manifestant-e-s pacifiques, les encerclements et les charges injustifiées des "représentants et des représentantes de forces de l'ordre". Nous avons été témoins de la hargne de plusieurs

policiers, d'injures proférées par ceux-ci à l'adresse de manifestants et de manifestantes. Nous avons senti leur volonté explicite d'en découdre avec les « p'tits criss de manifestant-e-s », leur arrogance casquée, bottée, hyper équipée et armée contre des gens sans défense. Déjà selon la Ligue des Droits et Libertés, la loi 12 *«leur conférerait des pouvoirs arbitraires, exorbitants et dangereux leur permettant de réprimer la protestation sociale*. Certes la loi 12 est abrogée, mais pas les idées, la culture et les comportements qui la sous-entendent.

Quand des forces dites « de l'ordre » agissent ainsi, elles sombrent généralement dans l'arbitraire et constituent non plus une protection, mais une menace pour la démocratie et les droits des citoyens et citoyennes. Ce travail policier a été encensé par nombre d'élus-e-s du gouvernement précédent. Il est temps de remettre les pendules à l'heure. L'ampleur des événements (nous le répétons plus de 3300 arrestations et de très nombreux blessés) et l'importance des enjeux (l'exercice de droits démocratiques et le rôle des corps policiers dans notre société) exigent que la lumière soit faite sur le travail policier durant la grève étudiante et que des corrections soient apportées.

Vivement, une commission d'enquête publique et indépendante sur la répression et la brutalité policière

Une telle commission s'impose donc comme une exigence démocratique. Ce ne sont pas non plus les policiers qui doivent enquêter sur des policiers : ce serait la meilleure manière de tuer la confiance, déjà ébranlée, des citoyens et citoyennes envers les corps policiers.

Nous joignons donc notre voix à celles, de plus en plus nombreuses, qui réclament la tenue d'une commission d'enquête publique et indépendante concernant l'ensemble des interventions policières depuis le début de la grève étudiante, une commission d'ailleurs réclamée par la Ligue des Droits et Libertés du Québec et Amnistie internationale dès mai dernier.

Nous espérons, madame la Première ministre, qu'il ne nous faudra pas attendre la mise en place d'une telle commission aussi longtemps que nous avons attendu celle sur la construction...

Nous vous remercions, madame la Première ministre, de l'attention que vous accorderez à cette demande.

Gisèle Turcot, Serge Mongeau, Claude Perron, Hélène Guay, Réjeanne Martin, Lucille Plourde, Lorraine Guay, André Fleury, Jacques Fournier, Louise Blais, Bernard Dallaire, Richard Renshaw, Diane Gariépy, Yves LaNeuveville, Michel Auclair, Marie-France Dozois, Kristiane Gagnon, Ana-Maria Seghezze-Durbano, Edouardo Corro, Guy Demers, Gérard Laverdure, Wendy Stevenson, Céline Dumas, Gérard Talbot, Céline Beaulieu, Renée Ouimet, Gisèle Bourret, René Rioux, Ginette Bastien, Yveline Ghariani, Pierre Lebuis, Sonia Trépanier

Pour le groupe Têtes blanches, carré rouge

Pour nous rejoindre :

tetesblanches carrerouge@videotron.ca

lorraineguay@videotron.ca 514-278-1167

CC

M. Bertrand St-Arnaud, Ministre de la Justice

M. Stéphane Bergeron, Ministre de la Sécurité publique

TÊTES BLANCHES CARRÉ ROUGE

À TRAVERS LA LUTTE ÉTUDIANTE, UN AUTRE QUÉBEC SE CONSTRUIT

Nous sommes de divers horizons politiques, culturels, professionnels. Nous avons en commun l'âge et une certaine vision du monde et de la société québécoise à laquelle nous avons contribué de diverses façons dans les dernières décennies.

En militant au sein de syndicats, de groupes populaires et communautaires, d'organismes de défense de droit, de coalitions, nous avons été partie prenante des luttes liées aux droits des femmes, des peuples autochtones, des personnes réfugiées et immigrantes, à l'environnement, à l'élimination de la pauvreté, contre la privatisation des services publics, contre la mondialisation néolibérale et à tant d'autres causes conjoncturelles. D'où notre refus net d'emboîter le pas au démantèlement et à la liquidation de cet héritage.

Nous appuyons depuis le début les étudiantes et les étudiants qui avec un courage exemplaire, une ténacité impressionnante et une rare intelligence politique poursuivent leur grève, manifestent sans relâche, jour après jour, soir après soir et désobéissent civilement face à un gouvernement sourd à leurs revendications qui sont aussi les nôtres.

Nous nous sentons interpellés par la lutte étudiante parce qu'elle dépasse largement le cadre « corporatiste » dans lequel le gouvernement tente désespérément de la contenir et de la détourner de son sens premier : un rappel et un appel à faire du droit à l'éducation un des fondements de notre société.

D'une part, le combat de la jeunesse constitue un **rappel** éloquent de ce que le Québec avait entrepris de meilleur avec la Révolution tranquille soit d'assurer le droit à l'éducation à toutes les générations de québécoises et de québécois peu importe leur statut ou leurs revenus. Bien plus, les architectes de ce long réveil de la société québécoise avaient invité population et gouvernements à mettre le cap sur la gratuité scolaire de la maternelle à l'Université.

D'autre part, ce même combat constitue un **appel** non seulement à poursuivre ce travail inachevé, mais à le dépasser en refusant la commercialisation, la marchandisation, la privatisation du rôle de l'apprentissage et du savoir dans notre société et à récuser les chemins empruntés par les gouvernements successifs qui l'ont transformé en bien de consommation achetable et monnayable selon le principe cher aux néolibéraux de l'utilisateur payeur.

Nous contestons le sens que le gouvernement donne au « droit à l'éducation ». Dans la bouche de M. Charest, il s'agit plutôt d'une chose rapetissée à la possibilité pour chaque individu de recevoir « son » cours parce qu'il « a payé pour » au mépris de décisions collectives prises démocratiquement par les étudiantes et les étudiants dans le cadre de leurs assemblées générales dûment constituées. Avec une telle conception, ce gouvernement nous donne la mesure de la hauteur à laquelle il se situe... au raz des pâquerettes...les yeux rivés sur les cours de la Bourse et les fluctuations des marchés financiers. Comment s'étonner de la pitoyable cécité de ce gouvernement !

L'accès égalitaire à l'éducation est un droit humain fondamental inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte relatif aux droits économiques sociaux et culturels (1976) auquel le Canada et le Québec ont adhéré. Il est un des socles d'une citoyenneté libre, responsable et critique.

Nous nous opposons de toutes nos forces à la liberticide loi 78. Elle a été concoctée pour tuer le mouvement étudiant et ses organisations et pour s'attaquer aux droits fondamentaux de tous les citoyens et citoyennes : droit d'expression, liberté de conscience, droit d'association, de manifestation, d'organisation tous garantis par les Chartes canadienne et québécoise.

Avec cette loi, le gouvernement libéral de Jean Charest s'inscrit dans les mouvances les plus troubles, les plus obscures, les plus rétrogrades de l'histoire du Québec. Le gouvernement de Duplessis, corrompu, autoritaire et vendu aux intérêts des exploiters avec entre autres sa loi du cadenas ne faisait pas mieux à l'époque. L'actuelle répression policière, dénoncée même au plan international, en témoigne.

Il nous faut renouer avec les luttes qui ont mis un terme à ce type de régime obscurantiste. Il nous faut un nouveau **Refus global** *Rompre définitivement avec toutes les habitudes de la société, se désolidariser de son esprit utilitaire. (...) Refus de fermer les yeux sur les vices, les duperies ...refus de se taire (...) À nous le risque total dans le refus global. (...) D'ici là, sans repos ni halte, en communauté de sentiment avec les assoiffés d'un mieux-être, sans crainte des longues échéances, dans l'encouragement ou la persécution, nous poursuivrons dans la joie notre sauvage besoin de libération.* (Borduas 1948)

Nous soutenons le droit à la désobéissance civile pacifique contre l'injuste loi 78. Ce droit est au cœur même d'une conception large et dynamique de la démocratie qui dépasse les seules limites de la représentation politique et de ses partis. Elle inclut la démocratie participative et directe de même que la délibération à laquelle chacun et chacune est conviée à participer parce que chacun et chacune est présumée apte à s'occuper des affaires de la Cité et que nul ne doit en être exclu. Quand un gouvernement franchit le seuil de l'inacceptable et le gouvernement libéral vient de le faire, la responsabilité citoyenne implique de désobéir. En tant que personnes âgées, nous avons en particulier la responsabilité morale de protéger nos jeunes contre tous les abus : nous nous engageons à assumer cette responsabilité par tous les moyens.

Nous affirmons que le combat étudiant est devenu un moment fondateur d'un nouveau Québec en train de se construire. La lutte des étudiantes et des étudiants contre la hausse des frais de scolarité est devenue la lutte de chacun et chacune d'entre nous. Et par-delà cette revendication précise et justifiée, elle s'est transformée en un refus magistral de la société néolibérale dans laquelle nous ont plongés les soit disant maîtres du monde. Elle interpelle sur les finalités de notre « vivre ensemble ». Elle invite à se préoccuper non seulement d'avoir de quoi vivre, mais des raisons de vivre.

Par leur appui, leur participation ininterrompue aux contestations de la position du gouvernement, leur capacité à « fédérer » des revendications essentielles, les citoyennes et les citoyens du Québec ont contribué à transformer la lutte étudiante en lutte sociale plus large. Nous reste à inventer les moyens de la poursuivre, entre autres par la grève sociale.

Nous sommes convaincus que même encore au pouvoir, ce gouvernement et ceux qui y ressemblent sont les représentants et les représentantes d'un monde fini. Jeunes et moins jeunes, ensemble, nous traçons déjà les contours de cet « autre monde possible », de cet autre Québec plus solidaire, plus démocratique, plus écologique, plus pacifique, débarrassé de la pauvreté, du racisme et du sexisme.

POUR LE DROIT À ÉDUCATION

**Contre la hausse des frais de scolarité
Vers la gratuité scolaire à tous les niveaux**

CONTRE LA LOI 78

**Abrogation immédiate de cette loi
Annulation de toutes les pénalités et condamnations faites en vertu de cette loi**

TÊTES BLANCHES CARRÉ ROUGE Juin 2012

Pour nous rejoindre tetesblanchescarrerouge@videotron.ca
<http://www.facebook.com/profile.php?id=601260396#!/groups/114942725311925/>

Ensemble, exigeons une commission d'enquête publique sur la violence policière de 2012



Pourquoi c'est important

Voyez la vidéo : <http://www.youtube.com/watch?v=zJVMgSs9BNE>

Les derniers événements avec l'agente #728 ne sont que la pointe de l'iceberg. Avec **3387 arrestations** du 16 février au 3 septembre 2012, le Québec a connu la plus grande vague de répression policière de son histoire.

Les méthodes employées ont été brutales, souvent excessives et inadéquates. Des centaines de témoignages (1) rapportent **des sévices, des violences corporelles et verbales à répétition, du profilage politique et des stratégies d'intervention agressives sur des foules pacifiques**. De nombreuses personnes ont été blessées et plusieurs jeunes porteront des séquelles permanentes. Des membres de médias citoyens ont également été brutalisés gratuitement. Les procédures normales de plainte en déontologie policière ne s'intéressent qu'aux actions singulières et aux cas isolés. Elles ne permettent pas de faire la lumière sur l'ensemble du **système de gestion de la répression** qui s'est déchaîné envers les étudiants et de questionner son recours systématique à la violence.

La culture de l'impunité doit cesser. Il est temps de réclamer une enquête au nom de la vérité, de la justice et de la dignité humaine.

(1) Vous pouvez lire une centaine de témoignages compilés par l'équipe d'OM99Media en suivant ce lien: <http://tinyurl.com/temoignagesSPVM>
pour des vidéos: <http://tinyurl.com/videothequeViolencepoliciere>

Brutalité policière - Une enquête indépendante s'impose

MONTRÉAL, le 3 oct. 2012 /CNW Telbec/ - La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) ajoute sa voix à celles qui se sont élevées au cours des récentes semaines pour exiger la tenue d'une enquête indépendante au sujet des nombreuses arrestations qui ont marqué le conflit étudiant du printemps dernier.

À l'instar de groupes de professeurs et de chargés de cours témoins de brutalité policière, appuyés par la Ligue des droits et libertés, Amnistie internationale et plusieurs autres acteurs sociaux, la FNEEQ estime qu'une telle enquête doit être mise en place.

Depuis plusieurs mois, les membres de la FNEEQ, laquelle représente la vaste majorité des enseignantes et des enseignants de cégep et des chargé-es de cours des universités, ont entendu une multitude de témoignages très inquiétants sur la violence des interventions policières et l'arbitraire des arrestations. D'ailleurs, la Couronne a finalement abandonné, la semaine dernière, les accusations portées contre Thibault Martin, un professeur de sociologie de l'Université du Québec en Outaouais, arrêté arbitrairement alors qu'il tentait d'aller chercher un livre à son bureau.

La FNEEQ considère que toute société démocratique devrait examiner sérieusement les cas d'arrestations massives ainsi que les nombreux cas de blessés graves causés par les interventions policières. Nous devons faire la lumière sur les raisons qui ont donné lieu à de telles situations et les forces policières doivent rendre compte de leurs choix d'interventions.

La FNEEQ indique que dans le prolongement de l'abrogation de la loi 12, le Québec doit tenir cette enquête, pour ainsi en tirer les leçons et pour réaffirmer les principes de liberté d'expression et de présomption d'innocence. Cet exercice est devenu nécessaire pour rétablir la crédibilité de la police et la confiance de la population envers les forces de l'ordre.

La FNEEQ-CSN est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur au Québec. Elle regroupe plus des deux tiers des enseignantes et des enseignants de cégep et la vaste majorité des chargé-es de cours des universités ainsi que les tuteurs et les tutrices de la TELUQ. Le personnel de 34 établissements d'enseignement privés fait également partie de la FNEEQ-CSN.

SOURCE : Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)

Renseignements :

France Désaulniers
Conseillère aux communications
FNEEQ-CSN
514 219-2947
france.desaulniers@csn.qc.ca
www.fneeq.qc.ca
Facebook : FneeqCSN

Montréal, 9 octobre 2012

À L'Honorable Pauline Marois, Première Ministre du Québec,

C'est avec une grande satisfaction que nous avons accueilli les premières décisions prises par le Parti Québécois depuis son arrivée au pouvoir; nous retrouvons avec elles l'espoir d'être entendues par les représentant(e)s du peuple, un espoir dont le précédent gouvernement nous aura privé.

Parmi les décisions que nous saluons, celles de mettre fin immédiatement à l'ignoble Loi-12 et d'annuler la hausse des frais de scolarité, nous semblent devoir maintenant être accompagnées d'une **amnistie de toutes les personnes arrêtées dans le cadre des manifestations et occupations du printemps**. Aussi joignons-nous aujourd'hui notre voix à celle d'autres groupes et citoyens qui ont demandé au nouveau gouvernement, de décréter cette amnistie et de déclencher une **enquête publique et indépendante** sur les agissements des services de police, durant la lutte étudiante et populaire des derniers mois.

Ces sept mois ont été marqués comme vous le savez, par un mouvement social sans précédent au Québec, dont l'histoire se souviendra sous le nom de Printemps érable, ou Printemps des carrés rouges. Pour nous, mères de jeunes adultes étudiants et étudiantes, au cégep ou à l'université, ce printemps aura été la saison d'une immense fierté devant tant de ténacité et de volonté de changement de notre jeunesse. Mais elle fut aussi la saison d'une grande colère et d'une profonde indignation, qui nous ont soulevé le cœur trop de fois pour que nous puissions simplement tourner la page, et oublier.

Comment pourrions-nous oublier toute l'arrogance, le harcèlement, la brutalité, l'intimidation, l'abus de pouvoir, le mépris, l'humiliation. Non seulement nous n'oublierons pas, mais il ne faut plus jamais que cela se reproduise.

Nous sommes des mères de tous les horizons, sorties dans la rue avec nos enfants, par solidarité et colère. Cette colère fut provoquée par l'entêtement du gouvernement à ne pas instaurer un réel dialogue avec les étudiant(e)s, et à n'utiliser que des stratégies mesquines. Nous sommes sorties dans la rue aussi par inquiétude que nos enfants ne soient blessés. Les blessures ont été hélas nombreuses, mais n'ont pas été causées par les prétendus émeutiers, ou « casseurs » dont on a tant parlé et qu'on a si peu vu. Les coups, les injures et l'intimidation sont plutôt venus des policiers censés "encadrer" les manifestant(e)s pour leur sécurité !

Nous avons vu de nos propres yeux, et presque chaque jour de ce long printemps, des policiers se comporter comme s'ils allaient à la guerre, prendre prétexte d'un doigt en l'air ou d'une poubelle renversée pour donner l'assaut contre une foule pacifique et joyeuse, comme s'il s'agissait de vulgaires criminels! Nous avons vu des jeunes incrédules se faire « poivrer » au visage, avant de comprendre ce qui leur arrivait, se faire bousculer, jeter à terre et tirer par les cheveux, se faire frapper à coup de matraque quand ils couraient pour s'éloigner, suivant l'ordre qui venait de leur être donné par les policiers. Des étudiant(e)s, mais aussi des parents, des grands-parents, des personnes handicapées, d'autres avec des poussettes, des passants qui n'étaient même pas dans les manifestations, ont aussi subi le langage ordurier et la brutalité de représentants des forces de l'ordre.

De manifestantes par solidarité, nous sommes devenues des témoins privilégiés de ce qui se passait dans nos rues. Comment ne pas avoir été en colère de voir certains élus, tel le maire de Montréal affirmer que la police avait fait du bon travail, alors que nous vivions dans la peur d'une répression injustifiée ?

Nous, nous y étions sur les lignes de piquetage devant les institutions scolaires, dans les rues la nuit à plusieurs occasions, et les 22 du mois et nous savons, ce que nous avons vu et entendu! Jamais nous n'avons eu à craindre un(e) seul(e) étudiant(e); Pas un(e) seul(e) jeune vêtu(e) de noir et masqué(e), (pour se protéger du gaz ou du poivre essentiellement il faut le souligner) n'a été menaçant envers les autres manifestants. Bien au contraire, ils-elles étaient souvent les seul(e)s à aider ceux qui tombaient ou se faisaient blesser.

La réalité, c'est qu'il y a eu en sept mois de manifestations moins de vitrines cassées, de mobilier urbain renversé, qu'en un seul soir d'émeute de coupe Stanley. Et pourtant, il y a eu 3 379 arrestations entre la mi-février et le 3 septembre seulement: c'est plus de 7 fois le nombre d'arrestations que durant la crise d'octobre 1970 (452 arrestations) !

L'ampleur et la brutalité démesurée de la réponse aux actions menées par les étudiant(e)s sont telles, que nous avons l'impression qu'on a voulu « tuer une mouche avec un missile » ! De plus, les policiers ont un sentiment d'impunité qui est excessivement dangereux pour tous les citoyens. C'est pourquoi nous exigeons une enquête publique et surtout **indépendante** car nous ne croyons pas en l'impartialité d'une enquête faite par des pairs. Cette enquête doit nous permettre de retrouver la confiance en nos institutions, la police en particulier, confiance qui nous fait défaut désormais.

Notre expérience des événements nous amène à considérer que les arrêtés du printemps l'ont été pour des raisons politiques, d'abord et avant tout. Seule l'enquête demandée pourra répondre à nos questions: Qui donnait les ordres durant ce printemps? Comment se fait-il que des interventions de l'anti-émeute semblaient répondre à une logique discrétionnaire? Pourquoi devant la gravité des blessures, devant les questions soulevées par l'ONU, par Amnistie internationale et la Ligue des droits et libertés, aucun des membres du gouvernement libéral ni le maire de Montréal n'ont cru bon d'appeler les policiers au calme et à la retenue?

En ce qui nous concerne, la paix sociale a été rompue par ceux qui ont alimenté la désinformation, la hargne contre notre jeunesse, et qui ont tenté de diviser la population entre « la rue » et les « vrais » citoyens. Que les responsables s'en sortent en toute impunité pendant que nos fils et nos filles pansent leurs plaies nous est intolérable.

Les blessures subies ce printemps prendront du temps à cicatriser et nous ne faisons pas par là allusion aux seules blessures physiques, bien que pour certains d'entre nous, le prix payé soit très lourd. Le mépris, les insultes, les prétextes mensongers pour attaquer et écraser nos jeunes ont fait bien des dommages émotionnels et psychologiques. Comment peut-il en être autrement quand on est trahi dans ses aspirations ?

Nos enfants, devenus adultes, ont assumé que la démocratie que nous leur avons transmise reconnaissait la liberté d'association et le droit de contestation. Dans l'espace public, ils et elles ont pris une place légitime. Ils et elles l'ont fait avec confiance en la justesse de leur cause, et avec la confiance qu'on les écouterait. C'est ce que nous leur avons appris, n'est-ce pas? Ils et elles ont défendu leurs positions en usant de créativité, d'humour, et d'un sens du collectif qu'on ne leur reconnaissait pas. Mais contrairement aux valeurs d'ouverture, de dialogue, de droits collectifs, de non violence, que nous aimons voir comme des valeurs du Québec, ils n'ont reçu, pour toute réponse qu'une répression injustifiée et sans commune mesure avec l'ampleur du « délit » reproché.

Nous sommes fort inquiètes de la régression des droits civiques, particulièrement des droits collectifs, inquiètes de la dérive totalitaire, de la judiciarisation de la contestation, et de ce que cela fait peser sur l'avenir. L'avenir, celui de nos jeunes adultes, nous le leur souhaitons fougueux, solidaire et à leur image comme le fut leur formidable mouvement de ras-le-bol du « tout à l'économique ». Et nous souhaitons que jamais plus la peur et la honte, la répression et la régression, ne réponde à l'espoir, et à la force des rêves.

En attendant des gestes rapides de la part de votre gouvernement, veuillez recevoir, Madame la Première Ministre, notre appui indéfectible dans la recherche d'une plus grande justice.

Pour nous rejoindre : meresencolere@hotmail.com

c.c: M. Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice
M. Stéphane Bergeron, ministre de la Sécurité publique
Mme Nicole Léger, ministre de la Famille
M. Gérald Tremblay, maire de Montréal

Mères en colère et solidaires

Lucie Allaire Gatineau
Denise Ally Montréal
Diane Ally Gatineau
Viviane Aubé St-Bruno
Sylvie Aubin Frelighsburg
Suzanne Audet Montréal
Chantal Aznavourian Montréal
Isabelle Baez Montréal
Ginette Bastien Montréal
Joelle Bastille Longueuil
Ginette Beaulieu Montréal
Hélène Bédard Montréal
Katia Bee Montréal
Sylvie Béland Montréal
Julie Bellavance Montréal
Carole Benjamin Montréal
Patricia Benoît Montréal
Claire-Hélène Benoit-Pernot Montréal
Lysanne Bergeron Montréal
Marielle Bernard Varennes
Sylvie Bernard Québec
Anne Bérubé Montréal
Mylène Bigaoutte Montréal
Suzanne Bilodeau St-Lambert
Anne-Andrée Bilodeau St-Pierre Montréal
Manon Ann Blanchard Sherbrooke
Geneviève Boily Montréal
Odile Boisclair Montréal
Julie Boisvert Montréal
Évelyne Boisvert Beaugard Montréal
Lise Boivin Ste-Adèle

Marie-Andrée Boivin Montréal
Mélanie Boulanger Gatineau
Josée Bourdages Pierreville
Danielle Bourdages Caplan
Marielle Bourret Montréal
Pascale Bourret Montréal
Suzanne Brais Rapide-Dansez
Marie-Laure Bresson Montréal
Véronique Briand Montréal
Marie Brion Longueuil
Louise Brissette Val David
Laurence Brunelle Montréal
Ariane Brunet Montréal
Linda Burgess Châteauguay
Émilie Cantin Montréal
Chantale Caron St-Roch-de-Richelieu
Marie-Ève Carpentier Montréal
Valérie Carreau Montréal
Isabelle Castonguay Ste-Thérèse
Josette Catellier Montréal
Julie Cauchy Blainville
Édith Chapdelaine Montréal
Marie Charlebois Montréal
Rhizlaine Chebani Laval
Manon Choinière Montréal
Sylvie Cholette St-Malo
Diane Choquet St-Colomban
Ryoa Chung Montréal
Élisabeth Circé-Côté Delson
France Clavette Laval
Lyse Cloutier Montréal
Marie-Ève Coderre Montréal
Jasmine Colliza Laval
Cécile Collinge Roxboro
Julie Comtois Rawdon
Louise Constantin Montréal
Claire Côté Val d'Or
Isabelle Côté St-Colomban
Claudelle Cyr LaSalle
Françoise D. Pilon Montréal
Julie Daigneault Montréal
Christine Dandenault Montréal
Anne-Marie de la Sablonnière Montréal
Martine Delvaux Montréal
Linda Déry Val David
Solange Désilets Gaspé
Annick Desjardins Montréal
Jade Desjardins Montréal
Lorraine Desjardins Montréal
Louise Deslières Montréal
Claudine Désormeaux Montréal
Françoise Despots St-Hyacinthe

Carole Desrochers Ste-Thérèse-de-Blainville
Lucie Desrochers Montréal
Marie-Hélène Doré Québec
Julie Drolet Montréal
Guylaine Duval Chicoutimi (saguenay)
Alba Escobar Montréal
Danielle Fafard
Anne-Michèle Fortmann Bruxelles
Dominique Foucreault Montréal
Lise Fournier Longueuil
Nicole Gagné Québec
Stéphanie Gagné Montréal
Annie-Claude Gagnon Montréal
Karine Gagnon Montréal
Kristiane Gagnon Montréal
Marie-Claude Gagnon Montréal
Sara Gagnon Caestagne Laval
Marie-Michelle Gamache Sherbrooke
Diane Gariépy Montréal
Marguerite Gariépy St-Amable
Isabelle Gascon Trois-Rivières
Manon Gauthier Laval
Carol Gélinas Montréal
Sarah Genois-Gélinas St-Patrice-de-Beaurivage
Danielle Germain Montréal
Nicole Germain Montréal
Lise Gervais Montréal
Marianne Giguère Montréal
Marie-Claude Giroux Montréal
Frédérique Godefroi Rouyn-Noranda
Ginette Goudreau Blainville
Marjolaine Goudreau Mirabel
Isabelle Grandjean Montréal
Lorraine Guay Montréal
Lisette Guertin Montréal
Claude Hamel Austin
Nancy Harvey Montréal
Mathilde Hasty Boucherville
Sarah Hébert Longueuil
Carole Henry Montréal
Mylène Jaccoud Ste-Marguerite du Lac Masson
Isabelle Jarry Montréal
Lucie Jobin Montréal
Sylvie Jochems Montréal
Hélène Jodoin Montréal
Laurence Johnson Montréal
Fanny Jolicoeur Montréal
Sylvie Joly Montréal
Patricia Julien Montréal
Lucia Juri Québec
Geneviève Labelle Montréal
Nathalie Labelle Montréal

Julie Lachapelle Mirabel
Muriel Lafarge Joliette
Éve Lafrance Montréal
Laurence Lagouarde Montréal
Martine Laliberté Montréal
Monique Lamarre Franklin
Sylvie-Anne Lamer
Josée Lamontagne Shawinigan-Sud
Isabelle Langlois Montréal
Caroline Laplante Saint-Jude
Angèle Laroche Magog
Nathalie Larouche Montréal
Isabelle Larrivée Montréal
France Latreille Montréal
Guylaine Latreille Ile Perrot
Suzanne Lauzon Montréal
Diane Lebel Joliette
Élisabeth Leblanc Rivière-du-Loup
Julie Leblanc Montréal
Manon Leblanc Québec
Marie-Andrée Leblanc Montréal
Dominique Leduc Montréal
Véro Leduc Montréal
Barbara Legault Montréal
Carole Lejeune Montréal
Anne-Marie Le Saux Montréal
Stéphanie Lessard Montréal
Chantal Locat Québec
Diana Lombardi LaSalle
Marie-Ève Manseau Young Montréal
Francine Martin Oka
Réjeanne Martin Montréal
Liliana Martinez Ville St-Laurent
Sylvia Martinez Montréal
Manon Massé Montréal
Georgette Maurel LaSalle
Line Maurel Montréal
Geneviève McClure Montréal
Line Merrette Lachine
Marie-Hélène Méthé Montréal
Céline Métivier Montréal
Anne-Marie Miller Laval
Marie-Élaine Mineau Salaberry-de-Valleyfield
Fabienne Modica Montréal
Élisabeth Monast Québec
Valérie Montcalm Montréal
Hélène Morin Montréal
Louise Morin Montréal
Joanna Murphy Montréal
Nathalie Nadon Verdun
Nicole Nepton Montréal
Sonia Nolet Victoriaville

Hélène Nozon Québec
Anik Ouellette Valleyfield
Sylvie Pelletier Montréal
Danielle Pharand Gatineau
Nathalie Picard Montréal
Catherine Pilon Montréal
Céline Plourde Montréal
Geneviève Plourde Montréal
Judith Poirier-Bourdon Montréal
Annie Potvin Verdun
Natalia Previtali Montréal
Emmanuelle Proulx Pointe St-Charles
Céline Raymond Longueuil
Dominique Raymond Montréal
Sandrine Ricci Montréal
Ginette Richard Montréal
Hélène Richard Montréal
Sarah Richer Ste-Adèle
Sylvia Rivès Montréal
Christiane Robidoux St-Gabriel-de-Brandon
Lucie Rochette Montréal
Diane Ross Sherbrooke
Lise Roy St-Césaire
Geneviève Royer Montréal
Nihad Ben Salah Greenfield Park
Sara Santerre Montréal
Rachel Sarrasin Montréal
Geneviève Saulnier L'Ange-Gardien
Michèle St-Arnaud Montréal
Lina St-Pierre St-Rédempteur de Lévis
Ana Maria Seghezzo Richelieu
Monique Silviani Oka
Liane Simard Montréal
Suzanne Sirois Montréal
Michèle Soutière Montréal
Marie-Éve Surprenant St-Joseph du Lac
Christiane Tardif Montréal
Sylvie Trahan Montréal
Émilie Tremblay Delson
Patricia Tremblay Sherbrooke
Roxanne Turcotte Pointe-Claire
Lydie Vachon Montréal
Julie Verrette Montréal
Liette Vidal Montréal
Nathalie Vigneault St-Hyacinthe
Kim Vincent Montréal
Patricia Vinci Montréal
Hilda Viveiros Longueuil
Francine Yelle St-Marc sur Richelieu
Fazilett Zouania Montréal

Pères tenant absolument à appuyer (même si non sollicités)

Jean-Yves Ahern Boucherville
François Arguin Montréal
Michel Baril Montréal
Claude Benoît Montréal
Michel Blanchette St-Colomban
Normand Brault
Simon Cadieux Montréal
Alain Casselot Montréal
Antoine Casselot Montréal
Mathieu Chabot
Eduardo Corro Montréal
Francis Côté St-Hubert
Pierre-Antoine Cotnareanu Ascot Corner
Pierre-Emmanuel Dufour Shawinigan-Sud
Martin Dufresne St-Hippolyte
Richard Fortin Joliette
André Frappier Laval
Jean Gaudreau Montréal
Christian Goyette Montréal
Pierre Grenier Montréal
Pierre-Alain Gouanvic Montréal
Christian Goupil Laval
Louis-Serge Houle Montréal
Daniel Heikalo Chertsey
Christian Jarry Ile Perrot
Jean-Yves Joannette Montréal
Phillipe Jourdin Montréal
Jean-Simon Labarre Bécancour
Phillipe Lafleur Québec
Guy Laliberté Montréal
Marc Langlois LaSalle
Bernard La Rivière Ste-Adèle
Gérard Laverdure Montréal
André Lavoie Montréal
Gaston Lavoie Montréal
Pierre Lebus Montréal
Georges le Gal Montréal
Jean Léger Mirabel
Georges Léonard Montréal
Éric Lesage Montréal
Stéphane Lessard Granby
Sylvain Lirette St-Roch de l'Achigan
Jean-Pierre Matte St-Donat
Pierre McDuff Montréal
Jean-Frédéric Messier Montréal
Pierre Ouimet Montréal
Mario Plante Ste-Thérèse-de-Blainville
Guy Plourde Franklin
Marcel Pomerlo
José Pouliot
Jean Régnier Longueuil

Richard Renshaw Montréal
Sébastien Rivard Montréal
Jean-Nicolas Simard Montréal
Gérard Talbot Montréal
Denis Trépanier

Le 11 octobre 2012

Madame Pauline Marois,
Première ministre
Gouvernement du Québec
Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : Pour une enquête publique et indépendante sur le comportement policier pendant la grève étudiante

Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN a, à maintes reprises, dénoncé le comportement violent et provocateur de la police dans le cadre de la grève étudiante et des manifestations d'appui qui l'ont accompagnée. Le dérapage de la tristement célèbre agente 728 dont nous informaient récemment les médias est une démonstration supplémentaire qu'il faut agir promptement pour mettre fin à ces dérives.

À de nombreuses reprises, nos membres, des travailleuses et des travailleurs, ont été témoins de gestes de brutalité sans mesure et absolument injustifiables. Nous nous contenterons de rappeler ici seulement quelques-uns des événements parmi les plus marquants ces derniers mois.

Le vendredi 20 avril 2012, un cortège de la CSN manifestait pacifiquement près de la fontaine de la place Jean-Paul-Riopelle en face du Palais des Congrès, à l'occasion de la présentation du Plan Nord du premier ministre Jean Charest. Celui-ci s'adressait à un parquet de gens d'affaires et blaguait sur les manifestants qui se faisaient poivrer et matraquer à l'extérieur. La police a foncé sur notre cortège sans aucune raison, bousculant de manière très violente certains de nos membres, lesquels tentaient simplement de retourner aux autobus qui devaient les ramener à leur point de départ.

Le vendredi 4 mai, à Victoriaville, alors que nous étions parmi les manifestants venus clamer leur indignation contre le gouvernement libéral et ses mesures antisociales, une personne éloignée de toute confrontation et située tout près de notre groupe a reçu en plein visage ce qui, selon toute vraisemblance, était une balle de plastique tirée par la police. Elle s'est effondrée immédiatement. C'est d'ailleurs l'un de nos salariés qui lui a prodigué les premiers soins avant qu'un service ambulancier puisse parvenir sur les lieux.

Les manifestations nocturnes ont été réprimées de manière particulièrement agressive et la police poussait sans ménagement des personnes qui manifestaient sans aucune violence.

À la rentrée universitaire, les forces policières sont débarquées dans les couloirs de l'Université de Montréal et ont bousculé et arrêté sans discernement des personnes qui n'avaient visiblement pas un comportement violent.

Au total, plus de 3300 personnes ont été arrêtées, dont un grand nombre ont été détenues sans aucun motif, fouillées et humiliées simplement pour s'être trouvées sur les lieux d'une manifestation.

Des personnes qui n'ont commis aucun geste violent, qui n'ont proféré aucune menace ont été poivrées, matraquées et blessées gravement.

Cette répression inqualifiable peut-elle être expliquée? En tout cas, il nous semble essentiel qu'elle soit investiguée afin que des mesures soient prises pour qu'elle ne se répète plus. Nous joignons notre voix à celle des organismes et personnalités qui exigent une enquête publique et indépendante sur cet épisode peu reluisant dans l'histoire de la sécurité publique québécoise. Seule une telle enquête permettra de faire la lumière sur les raisons de ces dérives sécuritaires et pourra aider à reconstruire la confiance des citoyennes et des citoyens envers les autorités publiques.

Le comité exécutif du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN

Gaétan Châteauneuf, président
Dominique Daigneault, secrétaire générale
Manon Perron, trésorière
Véronique De Sève, vice-présidente
Francis Lagacé, vice-président



Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Ottawa, le 11 octobre 2012

Bertrand St-Arnaud
Ministre de la Justice du Québec
Procureur général du Québec
Président du Comité de législation
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église
9e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le ministre,

Au nom de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, organisme pancanadien représentant 68 000 membres du personnel académique en poste dans 124 universités et collèges au pays, nous voulons manifester notre appui à la résolution ci-jointe adoptée à l'unanimité par le Conseil syndical du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM.

Nous sommes profondément préoccupés par la tendance de plus en plus marquée à suspendre les libertés civiles fondamentales, telles les libertés de réunion, d'expression et d'association, à un degré injustifiable dans une société libre et démocratique. De telles situations se sont produites auparavant lors du Sommet du G-20 à Toronto, de même, ces six derniers mois, durant le printemps érable au Québec.

Les tactiques et interventions des forces policières, notamment l'encerclement des manifestants et les arrestations massives arbitraires, démontrent que les forces en cause se sont livrées à des actes d'intimidation, de répression, voire de violence, comme s'en sont fait l'écho les médias, les photographes et vidéastes amateurs et bon nombre de témoins oculaires. Des milliers de Québécois demeurent aujourd'hui criminalisés par suite d'interventions policières excessives dans la rue et sur les campus d'université.

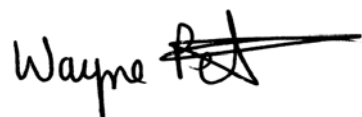
De toute évidence, la situation s'est davantage aggravée après l'adoption de la loi 12 qui conférait des pouvoirs répressifs aux autorités policières, et nous félicitons votre gouvernement pour avoir abrogé ce texte législatif. La prochaine démarche à entreprendre sera de lancer une enquête publique générale sur les actions des forces policières et de sécurité pour faire en sorte que de telles formes de répression ne puissent jamais se reproduire. L'accès à des études

.../2

postsecondaires abordables et de grande qualité s'inscrit parmi les nombreux enjeux sociaux importants qui doivent être débattus ouvertement et librement dans tout espace public sans crainte d'intimidation, de répression et de représailles.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre considération respectueuse.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Wayne Peters", with a long horizontal stroke extending to the right.

Wayne D. Peters

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "James L. Turk", in a cursive style.

James L. Turk

/mmp

c.c. Pauline Marois, première ministre du Québec
Marie Mallavoy, ministre de l'Éducation
SPUQ
FQPPU



Syndicat général des professeurs
et professeures de l'Université
de Montréal

Demande d'une commission d'enquête publique sur les opérations policières lors de la grève étudiante de 2012

RÉSOLUTION UNANIME DU CONSEIL SYNDICAL DU SGPUM DU 12 OCTOBRE 2012

DEMANDE D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES OPÉRATIONS POLICIÈRES LORS DE LA GRÈVE ÉTUDIANTE DE 2012

ATTENDU que la grève menée par le mouvement étudiant a été marquée par une des plus grandes vagues de répression policière de l'histoire du Québec, un bilan provisoire relevant 3 387 arrestations survenues entre le 16 février et le 3 septembre 2012;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du SGPUM du 18 avril 2012 dénonçant le recours à toute forme de violence, exprimant la profonde indignation des professeurs face à l'embauche d'agents de sécurité armés sur le campus de l'université et exigeant le retrait immédiat de ces derniers;

ATTENDU la déclaration conjointe du 19 avril 2012 de douze organisations syndicales de professeurs d'universités québécoises, dont le SGPUM et la Fédération québécoise professeurs d'université (FQPPU) dénonçant l'usage de la répression par le gouvernement et l'instauration d'un climat de peur;

ATTENDU que malgré les événements d'avril 2012, la direction de l'Université de Montréal a récidivé lors de la rentrée universitaire des 27 et 28 août 2012 en recourant à l'intérieur des immeubles de manière injustifiée au groupe d'intervention du SPVM, spécialistes de l'endiguement et du contrôle de foule;

ATTENDU la condamnation par le *Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies*, par *Amnistie internationale* et par la *Ligue des droits et libertés*, des méthodes policières d'arrestations et d'encerclements de masse;

ATTENDU la demande officielle du 28 août 2012 du SGPUM auprès du recteur de retirer immédiatement les corps policiers présents à l'intérieur des pavillons de l'Université de Montréal, afin de rétablir un climat normal de travail et d'études;

ATTENDU les violences verbales et physiques provenant d'agents de sécurité et de policiers envers des professeurs et d'autres membres de la communauté à l'Université de Montréal et ailleurs au Québec;

ATTENDU qu'en aucun cas le recours aux forces policières dans un contexte universitaire ne saurait avoir préséance sur la liberté académique des professeurs, notamment lorsqu'il s'agit de décider si les conditions académiques sont réunies pour qu'un cours ait lieu;

SUR RECOMMANDATION DU CONSEIL SYNDICAL, IL EST PROPOSÉ QUE LE SGPUM :

CONDAMNE tout recours aux forces policières ainsi qu'aux gardiens privés dans l'environnement universitaire ayant pour effet de contrevenir à l'exercice des libertés fondamentales des membres de la communauté;

CONDAMNE tout recours aux forces policières ainsi qu'aux gardiens privés ayant pour effet d'enfreindre l'exercice de la liberté académique des professeurs, en particulier lorsqu'il s'agit de décider si les conditions pédagogiques sont réunies pour qu'un cours ait lieu;

APPELLE auprès des ministères de la Sécurité publique et de l'Enseignement supérieur du Québec, à la mise sur pied, le plus rapidement possible, d'une Commission d'enquête publique et indépendante sur les circonstances et le déroulement des opérations policières lors de la grève étudiante de 2012 sur les campus universitaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, 44 PERSONNES PRÉSENTES.

Contact :

Jean Portugais

Président du SGPUM

Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal

sgpum@umontreal.ca

3060 Edouard-Montpetit, 3e étage

Montréal, QC, H3T 1J7

Téléphone : 514-343-6636

Télécopieur : 514-343-2377

www.sgpum.org

Source : Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
Communiqué de presse

Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN demande la tenue d'une enquête publique et indépendante sur le comportement policier pendant la grève étudiante et lors des manifestations d'appui à celle-ci

Le 17 octobre 2012 – Les récentes informations dévoilées par les médias concernant le comportement brutal de la policière Stéphanie Trudeau, communément appelée matricule 728, du Service de police de la Ville de Montréal, confirment la nécessité d'instituer une enquête publique et indépendante sur le comportement des policiers pendant la grève étudiante.

Pour le président du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN (CCMM-CSN), Gaétan Châteauneuf, « il faut agir promptement afin de mettre fin à ces agissements et d'éviter que d'autres événements ne surviennent et qui viendraient s'ajouter à la longue liste des conduites malheureuses des policiers ». M. Châteauneuf est catégorique : « nous avons été témoins de nombreux gestes de brutalité policière absolument injustifiés et nous estimons que seule une enquête permettra de faire la lumière sur les raisons de ces dérives sécuritaires et pourra aider à reconstruire la confiance des citoyennes et des citoyens envers les autorités publiques ».

Le CCMM-CSN a dénoncé à maintes reprises le comportement violent et provocateur de la police lors de la grève étudiante et des manifestations d'appui qui l'ont accompagnée. Un des moments les plus marquants et désolants est certes celui s'étant déroulé à Victoriaville, le 4 mai, lors d'une instance du Parti libéral et durant laquelle plusieurs personnes ont été blessées gravement. Malheureusement, le Québec a été le théâtre de nombreux autres incidents tout aussi tragiques ces derniers mois. Au total, plus de 3 300 personnes ont été arrêtées, dont un grand nombre ont été détenues sans aucun motif, fouillées et humiliées simplement pour s'être trouvées sur les lieux d'une manifestation.

« Nous joignons notre voix à celles de nombreuses organisations et personnalités qui exigent la tenue d'une enquête publique et indépendante sur cet épisode peu reluisant dans l'histoire de la sécurité publique québécoise », a insisté M. Châteauneuf. Le CCMM-CSN a d'ailleurs fait parvenir à la première ministre du Québec, Pauline Marois, une lettre afin qu'une telle enquête soit instituée.

-30-

Information : Emmanuelle Proulx, conseillère syndicale, CCMM-CSN, 514 598-2012

CONSEIL FEDERAL DE LA FEDERATION QUEBECOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITE (FQPPU)

26 octobre 2012

DEMANDE D'UNE COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LES OPERATIONS POLICIERES LORS DE LA GREVE ETUDIANTE DE 2012

- ATTENDU la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) à sa réunion du 10 février 2012 dénonçant l'usage abusif de la force policière lors des manifestations étudiantes et demandant d'intervenir auprès du ministre de la Justice pour qu'il exhorte les corps policiers à ne pas faire usage d'une force abusive lors de ces manifestations démocratiques ;
- ATTENDU la déclaration conjointe en date du 19 avril 2012 de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ), du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO) et du Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM), dénonçant la judiciarisation du conflit étudiant et l'instauration d'un climat de peur sur les campus universitaires, où des professeures, professeurs « *ont subi l'intimidation d'agents de sécurité et de policiers* » et où « *la situation a dégénéré et a donné lieu à des arrestations injustifiées* »;
- ATTENDU la résolution adoptée par le Conseil fédéral de la FQPPU à sa réunion du 19 avril 2012 entérinant le texte de cette déclaration ;
- ATTENDU que la grève menée par le mouvement étudiant a été marquée par l'une des plus grandes vagues de répression policière de l'histoire du Québec contemporain, un bilan provisoire relevant 3 418 arrestations du 16 février au 3 septembre 2012;
- ATTENDU que deux organismes, Amnistie internationale et la Ligue des droits et libertés, ont demandé au printemps de manière indépendante la tenue d'une Commission d'enquête publique pour faire la lumière sur la répression et la brutalité policière lors de la grève étudiante et qu'une pétition à ce sujet, adressée à l'Assemblée nationale, a recueilli plus de 11 000 signatures;
- ATTENDU la lettre signée par le professeur Francis Dupuis-Déri, et endossée par plus de 180 professeures, professeurs et chargées, chargés de cours provenant de plusieurs universités, demandant une Commission d'enquête au sujet des opérations policières pendant la grève étudiante, parue le 19 septembre 2012 dans *Le Devoir*;
- ATTENDU les résolutions adoptées par le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ), le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO) demandant au gouvernement du Québec de mettre sur pied, le plus rapidement possible, une Commission d'enquête publique et indépendante sur l'ensemble des opérations policières lors de la grève étudiante de 2012 et de créer un organisme civil indépendant et permanent qui peut enquêter sur la police ;
- ATTENDU l'appui à cette demande manifestée par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPU) dans une lettre adressée au ministre québécois de la Justice le 11 octobre 2012 ;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL FÉDÉRAL :

- DEMANDE au gouvernement du Québec de mettre sur pied, le plus rapidement possible, une Commission d'enquête publique et indépendante sur l'ensemble des opérations policières lors de la grève étudiante de 2012.
- DEMANDE au gouvernement de créer un organisme civil indépendant et permanent qui peut enquêter sur la police.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Interventions policières lors de la grève étudiante
**Des groupes sociaux de la région de Québec
demandent une enquête publique**

Québec, le 1^{er} novembre 2012- Trente-sept organisations communautaires, féministes, étudiantes et syndicales de la région de Québec demandent à la première ministre Pauline Marois d'instituer une enquête publique sur les interventions des forces policières lors de la grève étudiante.

Répression policière sans précédent

Arrestations massives et préventives, brutalité policière, interpellations abusives, conditions de détention inacceptables, la liste peu reluisante des méthodes d'intervention est longue. Bien qu'à Québec, les manifestations étaient beaucoup plus calmes qu'à Montréal, la Section Québec de la Ligue des droits et libertés (LDL-Qc) a reçu de nombreux témoignages troublants de manifestantes et de manifestants de la région. « Des violations au code de déontologie policière, des gestes d'intimidation, du profilage politique et des atteintes au droit de manifester nous ont été rapportés régulièrement lors du printemps érable », dénonce Sébastien Harvey de la LDL-Qc. « Toutes ces allégations ne doivent pas en rester là. Un travail sérieux et impartial doit être fait pour y jeter un éclairage objectif et restaurer la confiance envers les pouvoirs publics », poursuit-il.

« Il ne faut pas minimiser les conséquences de tels abus. Lorsque des personnes se font interpellé par la police parce qu'elles portent le carré rouge ou, pire encore, parce qu'elles ont *l'air* d'être des carrés rouges, nous sommes clairement face à du profilage politique. La lumière doit être faite sur ces pratiques policières qui systématisent des violations aux droits humains », réclame Yves Fortin du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN).

Entre le 16 février et le 3 septembre 2012, 3418 arrestations ont été effectuées en vertu de l'article 500.1 du Code de la sécurité routière, dont plus de 530 dans la Ville de Québec. « Il est évident que l'objectif de toutes ces contraventions n'était nullement d'assurer la sécurité des automobilistes, mais bien d'intimider les manifestants et les manifestantes, de les pousser à rester à la maison », a déclaré Karina Hasbun du Front régional d'action à Québec de l'ASSÉ (FRAQ-ASSÉ). L'utilisation de cet article pour procéder à des arrestations massives est actuellement contestée devant les tribunaux. « Nous joignons notre voix pour réclamer l'annulation de l'ensemble des contraventions données en vertu de l'article 500.1 », poursuit madame Hasbun.

Impacts sur le climat social

Les abus des forces policières, légitimés par la loi spéciale du gouvernement libéral, ont favorisé l'installation d'un climat de peur. Bien que la loi spéciale ait été abrogée, la répression policière se poursuit. Les modifications apportées au *Règlement sur la paix et le bon ordre* de la Ville de Québec, adoptées en juin dernier, sont une attaque en règle au droit de manifester. « À chaque événement public et manifestation que l'on organise, on se fait poser les mêmes questions : "Avez-vous donné le trajet ? Est-ce qu'il y a des risques d'arrestations ?" De plus en plus de personnes ont peur de sortir manifester pacifiquement pour défendre leurs droits », s'indigne Anne-Valérie Lemieux Breton du Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches.

La demande d'enquête publique sur les interventions des forces policières lors de la grève étudiante, signée par trente-sept organisations syndicales, communautaires, étudiantes et féministes de la région de Québec, sera transmise à la première ministre Pauline Marois. Cette déclaration est une initiative de la Coalition de Québec et Chaudière-Appalaches opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, de la Section Québec de la Ligue des droits et libertés et des Profs de Québec contre la hausse.

-30-

Pour information : Vania Wright-Larin au 418 208-1530

Ci-jointe : *Demande d'enquête publique sur les plans stratégiques et les interventions des forces policières lors de la grève étudiante*

Demande d'enquête publique sur les plans stratégiques et les interventions des forces policières lors de la grève étudiante

Considérant que les nombreuses interventions policières effectuées lors de la grève étudiante du printemps 2012 auraient été marquées par des gestes qui mettraient en cause l'application de la Charte des droits et libertés de la personne;

Considérant que, selon des témoignages, il y aurait eu entrave par les forces policières aux soins d'urgence à prodiguer aux personnes blessées lors de certaines manifestations;

Considérant que le Comité contre la torture de l'ONU avait interpellé le Canada en 2005 concernant l'emploi abusif et dangereux d'armes chimiques, irritantes, incapacitantes ou mécaniques et que ces armes auraient été utilisées lors de la grève étudiante du printemps 2012 ;

Considérant que le Comité des droits de l'homme de l'ONU avait interpellé le Canada en 2005 concernant des arrestations massives faites par les corps policiers lui rappelant que seules les personnes ayant commis des infractions pénales au cours des manifestations pouvaient être arrêtées et que des arrestations massives ont eu lieu lors de la grève étudiante du printemps 2012;

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés reconnaît le droit constitutionnel de manifester et les libertés d'expression et d'association;

Nous exigeons que le gouvernement du Québec institue une enquête indépendante qui devra permettre notamment :

- * d'identifier les plans stratégiques adoptés lors des manifestations qui ont eu cours lors de la grève étudiante du printemps 2012;
- * d'examiner le rôle et la responsabilité des dirigeants politiques et policiers dans la planification et la coordination des différentes stratégies d'intervention des forces policières;
- * d'examiner le recours à des balles de plastique ou autres pour contrôler des foules;
- * d'identifier s'il y a eu des violations de droits;
- * d'assurer aux victimes de violations de droits une réparation adéquate.

Québec, 30 octobre 2012

Groupes signataires

1. Association de la défense des droits sociaux de la Rive-Sud (ADDS Rive-Sud)
2. Association Générale des Étudiantes et des Étudiants Prégradués en Philosophie (AGEEPP)
3. Association générale étudiante du Collège François-Xavier-Garneau (AGÉCFXG)
4. Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain (ADDS QM)
5. AmiEs de la Terre
6. Bureau d'animation et information logement (BAIL)
7. CALACS de Charlevoix
8. Carrefour d'animation et de participation à un monde ouvert (CAPMO)
9. Centre-Femmes-aux-Plurielles
10. Centre Femmes d'aujourd'hui
11. Centre Femmes l'Ancrage
12. Centre ressources pour femmes de Beauport
13. Coalition de Québec et Chaudière-Appalaches opposée à la tarification et à la privatisation des services publics
14. Comité d'aide aux femmes Sourdes de Québec
15. Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur
16. Comité logement d'aide aux locataires
17. Comité populaire Saint-Jean-Baptiste
18. Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN)
19. Corporation de défense de droits sociaux de Lotbinière (CDDS)
20. Droit de parole
21. Front régional d'action à Québec de l'ASSÉ (FRAQ-ASSÉ)
22. Groupe d'entraide internationale Spirale
23. L'A-Droit
24. Ligue des droits et libertés, section de Québec
25. Maison Communautaire Missinak
26. Maison des femmes de Québec
27. Maison pour femmes immigrantes
28. Mouvement des travailleurs chrétiens et des travailleuses chrétiennes
29. Profs de Québec contre la hausse
30. Québec-Solidaire Capitale-Nationale
31. Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (RÉPAC 03-12)
32. Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix)
33. Réseau du Forum social de Québec Chaudière-Appalaches
34. Regroupement des femmes sans emploi du nord de Québec (ROSE du Nord)
35. Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC 03)
36. Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL)
37. Syndicat des enseignantes et des enseignants du cégep Limoilou



Montréal, le 4 novembre 2012

Présidents d'honneur

Antonine Maillet

Richard Séguin

Monsieur Stéphane Bergeron
Ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Tour des Laurentides
Québec (Québec) G1V 2L2

Conseil d'administration

Président

Daniel-Jean Primeau

Monsieur le Ministre,

Vice-présidents

Hélène Beauchamp

Pierre Jasmin

Les Artistes pour la Paix m'ont donné la responsabilité de vous demander d'instituer d'abord une enquête spécifique sur les actions policières lors du printemps érable, puis une commission qui aurait pour but de circonscrire le mandat de nos forces policières, afin de s'assurer qu'elles restent en toute circonstance **des agents de la paix**. Nous terminerons cette lettre par une suggestion que nous espérons utile.

Secrétaire

André Cloutier

Retour sur les événements

Trésorier

Serge Côté

Les Artistes pour la Paix ont été solidaires des étudiantEs dans leurs manifestations contre l'injuste hausse de 82% de frais de scolarité décrétée unilatéralement par le gouvernement libéral de Jean Charest; pendant des mois, sa ministre de l'Éducation Line Beauchamp, qui avait pourtant déjeuné aimablement avec des représentants de la mafia (à son insu, a-t-elle protesté), a refusé de simplement rencontrer les différentes associations étudiantes, se rendant ainsi responsable du seul recours qui leur restait, c'est-à-dire la grève et la rue pour exprimer leurs revendications. Le 18 mai, le gouvernement imposait une loi spéciale (Loi 12, anciennement Projet de loi 78), qui a enlevé ou limité fortement certains droits fondamentaux étudiants : droits de manifester et de faire respecter leur piquet de grève, ce qui semble pénaliser en ce moment M. Gabriel Nadeau-Dubois devant les tribunaux.

Administrateurs

Diane Croteau-Grenier

Daniel Gingras

Renaud Grenier

Alain Lalonde

Claudia Léger

Izabella Marengo

Lors des grandes manifestations des 22 du mois, nous avons fièrement brandi notre banderole des Artistes pour la Paix, en particulier au Jour de la Terre du 22 avril, ayant mis en valeur notre artiste pour la paix de l'année Dominic Champagne et notre artiste hommage 2010 Frédéric Back. Toutes ces grandes manifestations furent non seulement **exemptes de violence policière**, mais au contraire, soumises à un encadrement policier exemplaire. Je me souviens, entre autres, d'une occasion où, distraitemment, nous avons emprunté une voie non officiellement déclarée préalablement : les policiers ont improvisé rapidement et efficacement une protection des manifestants envers des automobilistes rentrant du travail, impatients de se voir immobilisés de longues minutes. Bref, notre expérience de manifestant nourrit notre conviction que le comportement policier a été en général à l'image du comportement des manifestants, c'est-à-dire presque irréprochable.

Des comportements à soumettre à une enquête

Mais il y eut aussi hélas d'une part des **dérapages individuels chez les manifestants**, certains sanctionnés par des accusations qui amèneront plus de trois mille d'entre eux devant les tribunaux; or, nous sommes convaincus qu'une proportion à déterminer de ces manifestants qui encombreront nos tribunaux à grands frais publics était pacifique et fut accusée sans autre raison que **l'irritation policière** : elle était certes compréhensible au su de leur surcharge de travail (par ailleurs rémunérée en heures supplémentaires) et suscitée par le comportement violent, entre autres, de certains éléments du Black Bloc (non présents, toutefois, à Québec et à Gatineau, où des violences policières furent aussi signalées). D'autre part, le triste comportement du matricule 728, non dénoncé avant qu'il ne se trouve diffusé, prouve hélas l'existence de préjugés de type sociétal au sein de la police; rappelons ses mots: « toutes des rats, des gratteux de guitares, toutes des osties de carrés rouges, toutes des artistes, astie, en tous cas des mangeux de merde » (sic). Sans, à titre d'artistes, « le prendre personnel », nous y voyons des preuves éloquentes (le mot est peut-être mal choisi) de dérapages, que « l'esprit de corps policier » tolère [¹], alors que le rôle de la police consiste à respecter et à faire respecter la justice et la décence les plus élémentaires, loin de tout préjugé.

C'est pourquoi, M. le ministre, nous endossons la demande d'enquête appelée par notre collègue Francis Dupuis-Déri sur cette période sombre de notre histoire collective (pourtant si pacifique et porteuse d'espoir) et sur le comportement policier, en espérant qu'on déterminera à quel degré les fautes relevées furent influencées par des remarques aberrantes de ministres libéraux allant dans leur délire jusqu'à associer, par exemple, le carré rouge de Fred Pellerin à de la violence !

Équilibre entre justice et paix sociales : une suggestion

Devant l'insensibilité gouvernementale libérale, j'ai, à double titre de professeur titulaire à l'UQAM et de vice-président des Artistes pour la Paix, tenté d'agir de façon responsable en multipliant les appels équilibrés à la non-violence, notamment en aidant à l'organisation d'une conférence de presse de la Ligue des Droits et Libertés dénonçant les brutalités policières le 4 mai au matin. En ayant profité pour exhorter le porte-parole de la CLASSE, M. Nadeau-Dubois, avant son départ pour Québec, à se souvenir de notre appel au compromis fait le 19 avril, j'étais par conséquent très heureux de son digne appel au calme le même soir - celui des violents événements de Victoriaville - et de son appui au compromis que les étudiantEs ont cru emprunter de bonne foi le lendemain pour régler la crise. Quelle déception de voir la partie gouvernementale rendre ensuite l'entente inopérante en la modifiant, en ignorant les ententes verbales et en humiliant sur la place publique la position étudiante modérée, avec des interprétations triomphalistes déplacées du premier ministre et de sa ministre de l'Éducation qui allait peu après démissionner...

¹ Il serait intéressant de voir si on pourrait appliquer ici l'idée de notre première ministre d'instituer une protection judiciaire pour les « dénonciateurs » à qui l'expression « whistleblowers » donne meilleure image.

Les politiques libérales exerçaient en outre depuis des années des pressions à l'intérieur des institutions pour y amener les administrations à considérer leur population étudiante comme des « clientèles » à orienter vers des programmes dictés par une vision économique comptable et éloignés des avenues de recherches fondamentales. La réaction des grévistes étudiants de l'UQAM, tel M. Nadeau-Dubois, était donc dictée, en plus de leur opposition à la hausse, par un refus de cette dérive marchande utilitariste, hélas favorisée **par le recteur Corbo**. S'il a constamment pris parti au cours de la grève contre ses propres étudiantEs, le fait, néanmoins, qu'il ait en règle générale renoncé à exercer une répression policière à l'intérieur du campus, qu'il ait publié il y a quelques années un rapport fort étoffé et bien reçu sur la police et qu'il quittera son poste de recteur en janvier prochain, m'incite à le recommander comme **enquêteur impartial** sur les violences policières du printemps. Ma suggestion surprendra les nombreux témoins de mon opposition (documentée au cours des trois dernières années par mon syndicat) aux décisions du recteur Corbo, dictées en partie par les déplorables pressions budgétaires du gouvernement libéral : je crois néanmoins qu'il saurait, vu son expérience du dossier policier, s'acquitter de cette tâche délicate avec pondération et un sens de justice inaltéré.

Une enquête demandée par plusieurs

Notre suggestion de créer une telle enquête est loin d'être isolée : elle est appuyée par les associations étudiantes, les syndicats de professeurs de l'UQAM et de l'UdeM, un parti politique (Québec solidaire), des journalistes (Rima Elkouri de La Presse), des collectifs tels Têtes blanches au carré rouge, les Mères en colère, 180 profs contre la hausse, par l'association des juristes progressistes et le Centre Justice et Foi, par la Ligue des Droits et Libertés et Amnistie internationale, alertée en mai par des enquêteurs du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, etc.

Monsieur le ministre qui avez su instituer avec détermination et diligence l'excellente loi 1 pour contrer la corruption, vous seul avez maintenant le pouvoir de déclencher une enquête sur la police, dont la définition de mandat requerra tout le doigté d'un ministre de la Sécurité Publique qui ne peut s'aliéner les corps policiers dans l'exercice complexe de son ministère. Nous vous assurerions de notre appui, mû par notre considération empressée et inhérente à notre rôle de préserver le précieux équilibre entre paix et justice sociale.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de notre solidarité

Pierre Jasmin

Vice-président des artistes pour la Paix et professeur à l'UQAM

Pièces jointes : Documents annexes que nous appuyons et désirons porter à votre attention.

1- Mouvement étudiant et répression policière - Pour une commission d'enquête publique

Par Francis Dupuis-Déri, professeur de science politique à l'UQAM

Le Devoir, le mercredi 19 septembre 2012

<<http://www.ledevoir.com/societe/justice>>



Photo : Jacques Nadeau, Le Devoir. Des manifestations tout à fait paisibles, de l'aveu même des policiers, ont fait l'objet d'arrestations de masse par encerclement à Montréal.

En tant que professeurs et chargés de cours de diverses disciplines et de plusieurs universités du Québec, nous avons accompagné par solidarité le mouvement étudiant québécois dans la plus importante et plus longue grève de son histoire. Nous avons donc été témoins de la plus grande vague de répression policière de l'histoire du Québec contemporain, marquée par 3387 arrestations du 16 février au 3 septembre 2012 (ce bilan est sans doute partiel).

Plusieurs de ces arrestations ont été effectuées lors d'encerclements de masse, pratique pour laquelle le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avait été critiqué par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies en novembre 2005, qui avait même demandé la tenue d'une commission d'enquête qui n'a jamais vu le jour. Souvent, ces arrestations s'effectuaient de manière brutale, les conditions de détention étaient pénibles et il n'était pas permis de communiquer avec un avocat ou des proches.

C'est sans compter les nombreuses blessures graves, soit deux yeux perdus, des dents éclatées, des fractures du crâne, des jambes et des bras cassés. Les médias et les vidéos diffusées dans le cyberspace ont aussi révélé que les forces policières semblaient animées d'un profond mépris pour les étudiants, lequel s'exprimait par des insultes, y compris des propos sexistes et homophobes.

Depuis le sommet du G20 à Toronto

La répression policière vécue lors du sommet du G20 à Toronto s'était soldée par environ 1200 arrestations. Dans 96 % des cas, les personnes ont été déclarées innocentes ou les accusations ont été abandonnées (il y a donc eu plus de 1000 arrestations pour rien), ce qui n'a pas suffi à effacer le traumatisme politique et psychologique. Plusieurs organismes ont pris très au sérieux cette répression, d'où les nombreux rapports à ce sujet, dont ceux du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes, de l'ombudsman de l'Ontario et du Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police, un organisme civil qui peut enquêter sur la police et qui n'a toujours pas d'équivalent au Québec, où c'est la police qui enquête sur la police, sans oublier les associations de défense des libertés fondamentales.

Ce travail de documentation, important dans un État de droit, a eu plusieurs conséquences : la police de Toronto a elle-même admis que les arrestations de masse posent divers problèmes, et qu'elle n'y aurait plus recours ; qu'il importait que les policiers soient mieux informés au sujet des droits fondamentaux d'expression et d'assemblée, mais aussi en ce qui a trait aux contrôles d'identité, aux fouilles et aux arrestations « préventives ».

À la suite de ce processus, les victimes peuvent espérer obtenir justice et réparation pour les torts qu'elles ont subis de la part des forces policières. D'ailleurs, des accusations ont pu être portées contre des policiers.

Beaucoup de questions, peu de réponses

Au sujet de la répression policière contre le mouvement étudiant québécois, plusieurs questions appellent des réponses. Comment expliquer que les interventions policières semblaient arbitraires, à la fois quant à l'intervention elle-même (intervenir ou non), au moment de l'intervention (avant, pendant ou après une manifestation), à la manière d'intervenir (plus ou moins brutalement), au type d'intervention (charge de dispersion, encerclement de masse ou arrestations ciblées), aux armes utilisées et aux justifications légales évoquées (tel ou tel règlement, et donc telles ou telles contravention et accusation) ?

Comment expliquer que des manifestations tout à fait paisibles, de l'aveu même des policiers, aient fait l'objet d'arrestations de masse par encerclement (à Gatineau, à Montréal, à Québec) ? Comment expliquer que des dizaines de citoyens (y compris des journalistes du Devoir) aient été interpellés et détenus en plein air pendant de longues heures en marge du Grand Prix de F1 de Montréal, simplement pour avoir arboré un carré rouge en tissu, et sans qu'aucune accusation ne soit portée ?

Comment expliquer qu'il y ait eu des accusations portées en vertu de la Loi antiterroriste pour de simples fumigènes dans le métro de Montréal, mais pas dans le cas de l'attentat à l'arme automatique qui a causé un mort, lors du discours de victoire électorale de la première ministre Pauline Marois ?

D'autres questions appellent des réponses. Les corps policiers ont-ils reçu des directives politiques du bureau du premier ministre du Québec, du ministère de la Sécurité publique ou des autorités municipales (Gatineau, Montréal, Québec) ? Quels corps policiers avaient des agents dépisteurs infiltrés dans le mouvement étudiant en général, et dans les manifestations en particulier ? Quel était leur mandat ? Y a-t-il eu des agents « provocateurs » ? Les chefs de police et les porte-parole de la police avaient-ils le droit d'inciter publiquement les étudiants à ne pas participer à certaines manifestations (comme celle qui dénonçait la brutalité policière et le « profilage politique », le 15 mars à Montréal) ? La police a-t-elle le droit de déclarer « Ne tolérons pas les manifestants dans les rues », comme l'a fait la police à Gatineau, par voie de communiqué, sur Twitter ? Y a-t-il certains policiers qui souhaiteraient exprimer des critiques à l'égard de leurs dirigeants, de leurs collègues ou des politiciens, mais qui n'osent le faire publiquement de peur de représailles ?

Besoin d'une commission d'enquête publique

Le gouvernement libéral a agi de manière inacceptable au sujet de cette répression policière. Plutôt que d'appeler les policiers au calme et à la retenue, plusieurs membres du Conseil des ministres, y compris le premier ministre Jean Charest, ont dénoncé de manière unilatérale la « violence » et l'« intimidation » des étudiants, tout en félicitant les policiers pour l'excellence de leur travail, même après des interventions ayant entraîné des blessures très graves.

Au printemps, deux organismes ont demandé de manière indépendante la tenue d'une commission d'enquête publique pour faire la lumière sur la répression et la brutalité policières lors de la grève étudiante, soit Amnistie internationale et la Ligue des droits et libertés. Cette dernière a même lancé une pétition à ce sujet, qui a recueilli 11 000 signatures. Le gouvernement libéral n'a pas réagi.

À la fin du mois de mai, deux rapporteurs spéciaux de l'ONU ont critiqué les nouvelles restrictions légales au droit de manifestation (loi 12 et règlement municipal antimasque) et la répression policière qui visait le mouvement étudiant. La ministre libérale des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, a répondu que l'ONU devrait plutôt s'intéresser aux crises plus importantes dans d'autres pays. Dérobade diplomatique identique le 19 juin, en réaction à la critique exprimée à l'endroit du Québec par la haute-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies.

Or ce n'est pas parce que la répression est plus brutale dans d'autres pays qu'il ne faut pas porter attention à celle qui cible la jeunesse d'ici. C'est pour cette raison que nous appelons à la mise sur pied - le plus rapidement possible - d'une commission d'enquête publique et indépendante sur l'ensemble des opérations policières lors de la grève étudiante de 2012.

Francis Dupuis-Déri, professeur de science politique à l'UQAM.

Voici le lien de notre lettre collective :

<<http://www.ledevoir.com/societe/justice/359443/pour-une-commission-d-enquete-publique>>

2- Francis Dupuis-Déri répond à deux éditoriaux de La Presse

Une lettre intitulée «Mouvement étudiant et répression policière - Pour une commission d'enquête publique» a été rendue publique la semaine dernière. Elle est maintenant endossée par environ 180 professeurs et chargés de cours de diverses disciplines et de différentes universités.

Nous y demandons la tenue d'une commission d'enquête sur l'ensemble des opérations policières ayant eu lieu au Québec pendant toute la grève étudiante. Deux éditorialistes de La Presse, André Pratte et Mario Roy, ont jugé bon de réagir à cette demande. Dans leurs éditoriaux respectifs, ils affirment qu'une telle commission devrait enquêter sur les deux camps, à savoir la police, mais aussi le mouvement étudiant.

Le mouvement étudiant fait déjà l'objet d'une enquête et doit répondre de ses actes. Il y a eu environ 3500 arrestations. Il y aura donc des milliers de procès qui fileront sur plusieurs années: des preuves seront déposées, des témoins seront appelés à la barre, des policiers livreront leur version des faits, des peines seront sans doute infligées.

C'est parce que le camp étudiant doit déjà répondre de ses actes que nous demandons une commission d'enquête portant spécifiquement sur la police.

S'il y a commission, les représentants de la police sauront bien justifier ses bavures et sa brutalité (épuisement des troupes, violence des manifestants, etc.), désigner la menace à laquelle elle a fait face (les anarchistes, le Black Bloc, les «terroristes» fumigénistes, les syndicats, etc.) et exiger plus de ressources (meilleure formation, plus d'équipement, etc.).

Mais à tout le moins, la police devra aussi répondre de ses actes, et peut-être admettre des erreurs graves, en termes de pratiques d'intervention et du respect des droits fondamentaux. La police pourra aussi recevoir des recommandations lui permettant de s'améliorer.

Dans un État libéral, la police doit avoir une image irréprochable et ne pas sembler jouir d'une impunité formelle ou informelle.

La grève est terminée, environ 3500 personnes font face à des accusations, et il y a eu plusieurs blessures graves du côté des manifestants (crânes, jambes et bras fracturés, dents éclatées, deux yeux perdus). La police doit aussi répondre de ses actes.

COMMUNIQUÉ

LES **PROFS** CONTRE LA HAUSSE DEMANDENT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE INDÉPENDANTE SUR LES OPÉRATIONS POLICIÈRES DURANT LA GRÈVE ÉTUDIANTE

Montréal, le 6 Novembre 2012

Dès le début du conflit opposant les étudiant-es au gouvernement Charest sur la question de la hausse des frais de scolarité universitaires, les **Profs contre la hausse** accompagnèrent ceux et celles-ci dans la rue. Nous fûmes ainsi témoins et victimes d'un nombre incalculable de comportements inacceptables de la part des forces policières.

Le refus de s'identifier, le refus d'indiquer les motifs d'une arrestation ou d'une détention, le contrôle non justifié des trajets des manifestations, le profilage des manifestant-es basé sur leur apparence, leur habillement, le port d'un symbole (carré rouge) ou leur âge, les injures, les menaces, les fouilles abusives, les détentions et arrestations injustifiées et l'usage excessif et non gradué de la force, ainsi que le refus de porter assistance aux victimes de cette force furent notamment observés à maintes reprises. Bafouant à notre avis quelquefois le droit et souvent les règles les plus élémentaires de la moralité ainsi que le propre code de déontologie des forces policières, ces comportements déjà inacceptables en eux-mêmes ont par ailleurs laissé des séquelles soit juridiques, financières, psychologiques et/ou physiques sur ceux et celles qui les ont subis ainsi que sur leur entourage. En brimant les droits fondamentaux de ceux et celles qui furent traité-es de la sorte, en particulier les droits relatifs à la sécurité, à l'association ainsi qu'à la libre expression, ces comportements ont également, ne l'oublions jamais, contribué à instaurer un climat de confrontation utilisé par les forces policières pour justifier rétroactivement ces mêmes comportements inadmissibles.

Présumément au service d'une certaine notion d'efficacité tactique, en toute apparence dans l'optique d'une répression de la contestation sociale, les étudiant-es ont été dans les pires des cas traité-es par les forces policières d'une manière qui aurait sans aucun doute suscité la consternation générale si elle avait été utilisée envers des animaux. Dans plusieurs cas, les comportements policiers frisaient l'irrationalité pure : charge de cavalerie sur un trottoir pour y disperser les étudiant-es alors qu'ils et elles y étaient bloqué-es par des véhicules et d'autres policiers anti-émeute, ordre de se disperser en direction d'une route bloquée par l'anti-émeute, ordre donné à une foule de se disperser suivi du matraquage des gens qui se dispersent- les exemples sont légion. Qu'il n'y ait eu aucun décès accidentel au travers de toute cette violence demeurera un des grands mystères du printemps 2012 pour ceux et celles qui l'ont vécu de près.

Nos étudiant-es et leurs allié-es ne sont pas des citoyens et des citoyennes de second ordre. Ils et elles méritent que leurs droits soient respectés, et que les forces policières se conduisent envers eux et elles comme elles doivent se conduire envers tout le monde, tel que le stipule leur code de déontologie. Ceci, *de manière généralisée*, ne s'est pas produit au printemps passé, ceci ne se produit toujours pas actuellement, et nous n'avons aucune raison de croire que ceci se produira dans le futur sans un geste politique fort visant à comprendre ce qui s'est passé, à déterminer la responsabilité des gens en cause (incluant la responsabilité des acteurs d'ordre politique), à

réparer les torts causés aux personnes victimes d'abus des forces policières et à s'assurer de mettre en place tant les bonnes personnes que les bons mécanismes afin que tout ce qui est humainement possible soit mis en œuvre pour que ces comportements ne se reproduisent plus à l'avenir. Nous espérons par ailleurs que les groupes sociaux (jeunes des quartiers défavorisés, itinérants, autochtones, « marginaux ») dont les droits fondamentaux sont incessamment bafoués auront moins à craindre des forces policières à la suite d'un tel processus.

Pour toutes ces raisons, les **Profs contre la hausse** joignent aujourd'hui leur voix à celle de dizaines d'autres organismes afin de réclamer la tenue d'une enquête publique et indépendante sur les opérations policières durant la grève de 2012. Ils et elles souhaiteraient également que soit évaluée la possibilité de créer une instance indépendante et civile permanente de surveillance des opérations policières.

Montréal, le 8 novembre 2012

Madame Pauline Marois,
Première ministre du Québec
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Par télécopieur : 418 646-1854

Objet : « Grève étudiante et protestation sociale du printemps dernier : demande d'enquête publique »

Madame la Première ministre,

La Ligue des droits et libertés est fort préoccupée par les atteintes au droit d'association, à la liberté d'expression et au droit de manifester qui sont survenues durant la grève étudiante. C'est donc avec une grande satisfaction que nous avons accueilli la décision de votre gouvernement d'abroger les dispositions de la loi 12 qui portaient atteinte à ces droits fondamentaux, et que nous réitérons aujourd'hui notre demande d'enquête publique sur la répression du printemps dernier.

Le 5 juin 2012, Monsieur le député Amir Khadir procédait au dépôt d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale signée par 11 207 pétitionnaires. Cette pétition était à l'initiative de la Ligue des droits et libertés et demandait que le Gouvernement du Québec institue une enquête indépendante afin de permettre notamment :

1. d'identifier les plans stratégiques adoptés lors des manifestations qui ont eues cours tout au long de la grève étudiante du printemps 2012;
2. d'examiner le rôle et la responsabilité des dirigeants politiques et policiers dans la planification et de la coordination des différentes stratégies d'intervention des forces policières;
3. d'examiner le recours à des balles de plastique ou autres comme moyen de contrôle des foules;
4. d'identifier les violations de droits commises
5. d'assurer aux victimes de violations de droits une réparation adéquate.

La Ligue des droits et libertés s'adresse à vous aujourd'hui afin de joindre sa voix à tous ceux et celles qui se sont exprimés sur la place publique pour relancer cette demande suite l'élection de votre gouvernement.

En effet, la Ligue demeure très préoccupée du fait que de très nombreuses interventions policières ont été marquées par des violations des droits et libertés des manifestants, notamment par des arrestations massives et préventives, par l'emploi régulier de poivre de cayenne, de gaz irritants, par l'usage d'armes telles que les balles de plastique ayant causé des blessures, par des conditions de détention inacceptables et des conditions de libération abusives.

Mentionnons également que des témoignages ont révélé qu'il y avait eu entrave par les forces policières aux soins d'urgence à prodiguer aux personnes blessées lors de certaines de ces manifestations, ce qui est tout particulièrement troublant.

Rappelons que le Comité contre la torture avait interpellé le Canada en 2005 à propos de l'emploi abusif et dangereux, par les forces de l'ordre, d'armes chimiques, irritantes, incapacitantes ou mécaniques et avait demandé qu'une étude publique et indépendante soit menée concernant le recours à ces armes comme technique de contrôle de foule.

Rappelons également que le Comité des droits de l'Homme de l'ONU avait interpellé le Canada en 2006, visant en particulier le Service de police de la Ville de Montréal, à propos des arrestations massives faites par les corps policiers lui rappelant que seules les personnes ayant commis des infractions pénales au cours des manifestations pouvaient être arrêtées et avait demandé au Canada d'enquêter sur les pratiques des forces policières lors de manifestations.

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés reconnaît le droit constitutionnel de manifester ainsi que la liberté d'expression et la liberté d'association, considérant que plusieurs personnes ont été blessées, d'autres brutalisées, privées de leur droit de manifester alors qu'elles ne faisaient que porter sur la place publique leur message à l'égard d'un gouvernement qui refusait de les entendre, considérant qu'on ne peut tout simplement pas tourner la page sur ces violations de droits et se taire, la Ligue des droits et libertés vous demande de mettre rapidement en place cette enquête publique et indépendante.



Dominique Peschard
Président
Ligue des droits et libertés

Pour une commission d'enquête. Afin de faire la lumière sur les interventions policières observées en Outaouais et ailleurs au Québec

17 avril 2012 - Arrestation arbitraire d'un professeur



17 avril 2012 - Expulsion injustifiée d'une professeure



18 avril 2012 - Souricière sur la Promenade du Lac des fées : 160 arrestations



19 avril 2012 - Journée « Porte ouverte » à l'UQO : 151 manifestants pris au piège dans la cafétéria du pavillon Lucien-Brault.



19 avril 2012 - Étudiant matraqué



19 avril 2012 - Manifestante frappée



Le reste du printemps et de l'été 2012 a été marqué de nombreuses autres situations de répression...



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Manifestations étudiantes – Amnistie internationale demande une enquête indépendante sur les interventions policières

Montréal – le 13 novembre 2012. Amnistie internationale renouvelle son appel en faveur d'une commission d'enquête indépendante sur les agissements des forces de l'ordre ainsi que sur les violences commises au cours des événements qui se sont déroulés au Québec au printemps dernier.

Amnistie internationale, par plusieurs communiqués, a exprimé son inquiétude face aux allégations mettant en cause les méthodes utilisées par les forces policières lors des manifestations, notamment un usage excessif de la force et des arrestations arbitraires.

«Est-il toujours possible de manifester pacifiquement sans crainte d'être arrêtés ? Les tactiques utilisées par les forces policières face à des incidents violents, mais qui ont visé des manifestants pacifiques soulèvent des questions troublantes» déclare Béatrice Vaugrante, directrice générale d'Amnistie internationale Canada francophone, « d'où le besoin d'une enquête indépendante qui examine toutes les possibles violations des droits humains afin de les prévenir dans le futur ».

Faisant suite à nos interventions quant aux événements liés au mouvement de protestation étudiant, ainsi qu'à celles des rapporteurs des Nations Unies, nous avons écrit le 17 septembre dernier à la première ministre Pauline Marois pour lui signifier notre satisfaction quant à la décision de suspendre la loi 12, dont nous demandons l'abrogation depuis son adoption. Nous avons aussi réitéré notre demande d'une enquête indépendante sur les interventions policières, qui respecte les normes internationales, et qui porte entre autres sur l'usage potentiel d'une force excessive et la pratique d'arrestations arbitraires.

À la suite de notre lettre adressée le 7 mai 2012 au ministre de la sécurité publique M. Dutil, nous avons reçu une réponse datée du 24 mai qui réfère entre autres au processus de déontologie policière, encadré par *La loi sur la police*. De par l'étendue dans le temps et dans l'espace des témoignages et récits, ce processus nous semble bien insuffisant, et ne répond pas adéquatement aux critères garantissant une étude indépendante des faits en question.

La commission d'enquête doit bien entendu répondre aux critères énoncés dans la *Loi sur les commissions d'enquête*. Amnistie internationale recommande aussi un certain nombre d'éléments, comme l'obligation de faire état public de son avancement à intervalles fixes ou la réparation pour les victimes, afin d'assurer le fonctionnement et la crédibilité d'une commission d'enquête indépendante.

Les renseignements colligés, qui restent à vérifier par une enquête indépendante, nous portent à croire que l'approche choisie lors de plusieurs manifestations semble disproportionnée et mal ciblée, en plus d'avoir entraîné des violations des droits fondamentaux associés aux manifestations pacifiques et au cours normal de la loi, notamment le droit à la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique et d'association, ainsi que le droit d'être protégé contre les arrestations arbitraires.

Nous réprouvons sans équivoque les actes de vandalisme et autres actes de violence qui ont été perpétrés. Les policiers ont le devoir d'empêcher de tels actes criminels et d'arrêter et d'accuser les personnes sur qui pèsent des motifs raisonnables et probables.

Il est cependant dangereux de leur laisser le pouvoir discrétionnaire d'effectuer des arrestations massives : cela va à l'encontre des obligations du Canada et du Québec aux termes du droit international relatif aux droits civils et politiques.

Amnistie internationale reconnaît par ailleurs le droit des manifestants de vouloir protéger pacifiquement le droit à l'éducation. Il est erroné de vouloir réduire ce droit seulement à l'accès aux bâtiments d'éducation.

Le dangereux précédent du G-20

Ce n'est hélas pas la première fois que des organisations de défense des droits humains s'inquiètent du comportement des forces policières au Canada.

Amnistie internationale tient à souligner le dépôt, ce jour-même, au parlement canadien, d'une pétition signée par plus de 21 600 personnes demandant une enquête publique indépendante sur les mesures de sécurités adoptées lors du sommet du G-20, organisé conjointement par les gouvernements fédéral et ontarien. Les plus de 1000 arrestations faites à Toronto en juin 2010 alors que les charges retenues contre la plupart de ces personnes ont été abandonnées supposent qu'il y a eu abus de la part de la police. Plus de deux ans plus tard, le gouvernement fédéral n'a toujours pas agi afin que cela ne se reproduise pas.

Il est absolument nécessaire qu'au Canada comme au Québec, des enquêtes indépendantes aient le mandat de déterminer les responsables pour les violations commises et émettent des recommandations afin que le droit de manifester pacifiquement et d'exprimer son opinion ne soient plus mis en péril. « Non seulement il est indispensable de réaffirmer qu'ici, dans un état de droit, les arrestations arbitraires, surtout de cette ampleur, n'ont pas leur place, mais n'oublions pas non plus que d'autres États nous regardent » conclut Béatrice Vaugrante.

— 30 —

Pour plus d'information :

Anne Sainte-Marie

Responsable des communications, AI Canada francophone

+1 514 766-9766 #230/ 1-800-565-9766 #230

+1 514 268-4983 (cell)

aste-marie@amnistie.ca

Exigeons une commission d'enquête publique et indépendante sur le travail des forces policières pendant la crise sociale

Lettre ouverte aux citoyens et citoyennes du Québec

13 novembre 2012

Nous, les soussigné.e.s, sommes des participant.e.s et des sympathisant.e.s d'Occupons Montréal.

Nous avons été indignés et consternés par les opérations policières du printemps dernier au Québec.

Nous nous rappelons des déclarations mal avisées — au plus fort du conflit — de la ministre de l'Éducation, du ministre de la Sécurité publique, de la ministre de la Culture, du premier ministre. Nous nous rappelons également les écrits incendiaires de chroniqueurs de La Presse et du Journal de Montréal.

Nous reconnaissons que les forces de l'ordre ont agi dans un espace public dominé par les appels à la répression. Cependant, nous refusons que le contexte politique serve d'excuse à passer sous silence le comportement des corps policiers.

Nous avons vu une escalade dans les moyens de répression. Nous avons vu des blessures graves infligées à des civils. Nous avons entendu des propos injurieux et méprisants de la part de représentants de la loi.

Encore aujourd'hui, alors que la contestation a diminué d'ampleur, le Service de police de la Ville de Montréal continue d'utiliser des tactiques inappropriées et exagérées (arrestations au milieu des foules, harcèlement de journalistes, prises en souricière, émissions abusives de contraventions sous prétexte d'infractions au Code de la sécurité routière, etc.) Ces pratiques alimentent la colère des manifestants, humilient les membres de la société civile et créent une perte de confiance envers les forces de l'ordre. S'il n'y a pas de volonté politique pour régler la situation, nous ne croyons pas que les choses changeront.

Attendu que :

- Des actes illégitimes ont été commis par des policiers durant les manifestations contre la hausse des frais de scolarité au Québec en 2012 : violence physique et verbale, arrestations arbitraires (dont certaines furent massives), profilage politique, détentions et amendes injustifiées, blessures par armes létales, etc. ;
- Cette inquiétante répression d'une ampleur sans précédent dans notre histoire contemporaine ainsi que son caractère systématique ont mis en évidence une culture et des pratiques policières inacceptables.

Nous sommes convaincus qu'une enquête publique et indépendante sur les actions des forces policières pendant la récente crise sociale au Québec est devenue nécessaire. Nous appuyons la demande d'une rencontre avec la première ministre du Québec en vue d'obtenir que la lumière soit faite sur ces dérapages. Nous souhaitons d'une part, plus de transparence dans l'examen des dérives policières, et d'autre part, des solutions pour mieux respecter le droit de manifester.

Pour ces raisons, nous demandons aux citoyens et citoyennes du Québec d'appuyer cette demande de rencontre avec la première ministre pour qu'une Commission d'enquête publique et indépendante sur le travail des policiers soit créée.

Jean-François Belley
Paul Bode
Amélie C Lacombe
Charles Castonguay
Samuel Champagne
Jean Chevrier
Christian Desbiens
Carl Eric V. Faucher
Kristiane Gagnon
François Genest*
Ève Langevin

Simon Lussier
Fabrice Marcoux
Alain Migneault
Paulette Panych
Dan Parker
Michel Pilon
Richard Renshaw
Gérard Talbot
Jocelyne Tourigny
Myriam Verzat
Christelle Wagner

*téléphone 514-277-3519

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

99%MÉDIA DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE INDÉPENDANTE SUR LES AGISSEMENTS POLICIERS DURANT LA GRÈVE ÉTUDIANTE DE 2012.

Montréal, le 13 Novembre 2012

Les journalistes et vidéastes du groupe 99%Média ont suivi les actions et manifestations étudiantes depuis le début de la grève. Ils peuvent témoigner d'un nombre inquiétant de comportements policiers (SPVM, SPVQ, SPVG, SQ) allant à l'encontre de l'éthique déontologique qu'impose la profession.

99%Média a souvent été en première ligne pour constater certains abus et, grâce à son réseau de collaborateurs, il entendu, lu ou visionné plusieurs témoignages relatant autant de comportements inacceptables. Plusieurs membres des forces policières ont refusé à répétition de s'identifier, ont procédé à des arrestations arbitraires ou sans fondements, ont usé d'intimidation et d'insultes envers des manifestants pacifiques, ont fait du profilage politique selon l'apparence ou le port de certains symboles (ex.: carré rouge, carré noir), ont fouillé illégalement des personnes qui n'étaient pas en état d'arrestation, ont utilisé une force excessive et sont même allés jusqu'à refuser de porter assistance aux victimes de cette violence policière. Les droits fondamentaux de liberté d'expression, de sécurité du public, de manifestation pacifique, de liberté d'association et même de liberté de presse ont été à maintes reprises bafoués par les corps policiers avant, pendant et même après la grève étudiante. Le code de déontologie policier s'est avéré un outil inefficace de contrôle de la moralité des services qu'il régit et le mécanisme de plainte actuel avantage nettement les contrevenants. L'impunité dont ont fait preuves plusieurs policiers, dont la plupart ne sont pas identifiables, a contribué grandement à la détérioration du lien de confiance d'une grande partie de la population envers la police. Certains citoyens ont commencé à se sentir en danger en présence de policiers, ce qui a accentué le climat de confrontation et de méfiance à leur égard, climat dont se sert la police pour justifier une répression accrue lors de manifestations.

Au nom de la sécurité du public, les forces policières se sont targuées d'être efficaces. Au contraire, plusieurs fautifs ont pu s'en tirer et plusieurs innocents ont payé à leur place le prix de la violence et du mépris. Le manque de discernement de plusieurs policiers et l'usage de tactiques douteuses ont clairement montré qu'il s'agissait dans la plupart des cas de répression d'une contestation légitime et non d'ordre public. Les souricières empêchant les gens de se disperser ont été monnaie courante, mais il y a eu aussi des interventions beaucoup plus dangereuses : les charges de cavalerie mal maîtrisées, des motos et voitures de police fonçant dans la foule, des balles de plastique ou des grenades assourdissantes lancées aux visages des gens. Ces dernières actions auraient pu causer des morts. Ce ne fut pas le cas, mais on ne peut s'en réjouir, car il y a tout de même eu plusieurs blessés graves. Pour les personnes ayant été blessées et leurs familles, rien ne sera plus jamais comme avant.

De plus, pour tenter de limiter la diffusion des actes répréhensibles de certains policiers, les représentants des médias indépendants se trouvant en première ligne ont souvent été maltraités, gazés, repoussés ou frappés, parfois de façon clairement intentionnelle. Il a même

été rapporté à plusieurs reprises que la police demandait d'effacer le contenu des cartes mémoire des appareils numériques afin de détruire d'éventuelles preuves compromettantes.

Les étudiants, les sympathisants de la cause étudiante et les médias indépendants ne doivent pas être considérés comme des citoyens de seconde zone. Le respect et les droits fondamentaux sont les mêmes pour tous et aucun policier ne devrait se conduire à l'égard de qui que ce soit avec la malveillance dont plusieurs ont fait preuve. Les agissements disgracieux de la police n'ont pas, peu importe le contexte, leur raison d'être. Nous constatons que le code déontologique et le processus de suivi des plaintes ne suffisent plus à encadrer le travail des agents, car on a actuellement affaire à des policiers qui enquêtent sur des policiers, ce qui constitue un conflit d'intérêts. Le système doit changer pour que les policiers aient réellement des comptes à rendre en cas de dérapage.

C'est pourquoi, dans le but d'assainir le travail policier des abus, d'établir une nouvelle façon de traiter les cas d'abus et de rétablir la confiance du public informé, 99%Média se joint à de multiples organismes pour réclamer une enquête publique et indépendante sur les agissements des corps policiers durant la grève étudiante de 2012. De plus, nous réclamons que soit étudiée sérieusement la création d'une entité civile et totalement indépendante ayant pour but de surveiller et statuer officiellement sur les bavures policières.

99%Média